

Dollarama inc.

États financiers consolidés

2 février 2025 et 28 janvier 2024

(en milliers de dollars canadiens, sauf
indication contraire)



Rapport de l'auditeur indépendant

Aux actionnaires de Dollarama inc.

Notre opinion

À notre avis, les états financiers consolidés ci-joints donnent, dans tous leurs aspects significatifs, une image fidèle de la situation financière de Dollarama inc. et de ses filiales (collectivement, la Société) au 2 février 2025 et au 28 janvier 2024, ainsi que de sa performance financière et de ses flux de trésorerie pour les exercices clos à ces dates, conformément aux Normes internationales d'information financière publiées par l'International Accounting Standards Board (Normes IFRS de comptabilité).

Notre audit

Nous avons effectué l'audit des états financiers consolidés de la Société, qui comprennent :

- les états consolidés de la situation financière au 2 février 2025 et au 28 janvier 2024;
- les états consolidés des variations des capitaux propres pour les exercices clos à ces dates;
- les états consolidés du résultat net et du résultat global pour les exercices clos à ces dates;
- les tableaux consolidés des flux de trésorerie pour les exercices clos à ces dates;
- les notes annexes, qui comprennent les informations significatives sur les méthodes comptables et d'autres informations explicatives.

Fondement de l'opinion

Nous avons effectué notre audit conformément aux normes d'audit généralement reconnues du Canada. Les responsabilités qui nous incombent en vertu de ces normes sont plus amplement décrites dans la section *Responsabilités de l'auditeur à l'égard de l'audit des états financiers consolidés* de notre rapport.

Nous estimons que les éléments probants que nous avons obtenus sont suffisants et appropriés pour fonder notre opinion.

Indépendance

Nous sommes indépendants de la Société conformément aux règles de déontologie qui s'appliquent à notre audit des états financiers consolidés au Canada. Nous nous sommes acquittés des autres responsabilités déontologiques qui nous incombent selon ces règles.

Questions clés de l'audit

Les questions clés de l'audit sont les questions qui, selon notre jugement professionnel, ont été les plus importantes dans l'audit des états financiers consolidés pour l'exercice clos le 2 février 2025. Ces questions ont été traitées dans le contexte de notre audit des états financiers consolidés pris dans leur

PricewaterhouseCoopers s.r.l./s.e.n.c.r.l.
1250, boulevard René-Lévesque Ouest, bureau 2500, Montréal (Québec) Canada H3B 4Y1
Tél. : +1 514 205-5000, Téléc. : +1 514 876-1502, Téléc. courriel : ca_montreal_main_fax@pwc.com

« PwC » s'entend de PricewaterhouseCoopers s.r.l./s.e.n.c.r.l., une société à responsabilité limitée de l'Ontario.



ensemble et aux fins de la formation de notre opinion sur ceux-ci, et nous n'exprimons pas une opinion distincte sur ces questions.

Question clé de l'audit	Traitement de la question clé de l'audit dans le cadre de notre audit
Existence et évaluation des stocks <i>Se référer à la note 3 – Informations significatives sur les méthodes comptables et à la note 5 – Estimations et jugements comptables critiques, des états financiers consolidés.</i> Au 2 février 2025, la Société détenait des stocks de 921,1 M\$. Les stocks du centre de distribution, des entrepôts et des magasins de la Société sont composés de marchandises achetées et détenues en vue de la vente et sont évalués au coût ou à la valeur de réalisation nette, selon le moins élevé des deux montants. Le coût des stocks est d'abord établi au centre de distribution et dans les entrepôts selon la méthode du coût moyen pondéré, puis il est attribué aux marchandises en magasin selon la méthode de l'inventaire au prix de détail. La Société estime sa provision pour stocks en fonction de plusieurs facteurs, notamment la freinte de stocks. Nous avons considéré cette question comme étant une question clé de l'audit en raison de l'ampleur du solde des stocks, du nombre élevé d'établissements où des stocks sont détenus et du jugement porté par la direction pour établir le montant approprié de la provision pour stocks, notamment pour freinte de stocks.	Notre approche pour traiter cette question a notamment compris les procédures suivantes : • Tester l'efficacité du fonctionnement des contrôles applicables aux processus liés aux stocks, y compris les contrôles portant sur les soldes des stocks à la clôture de l'exercice, leur existence et l'exactitude arithmétique des méthodes du coût moyen pondéré et du prix de détail. • Pour un échantillon d'articles en stock évalués selon la méthode du coût moyen pondéré, relier les données sous-jacentes aux factures d'achat récentes. • Pour un échantillon d'articles en stock en magasin, relier les prix de vente réels en magasin aux données sous-jacentes utilisées dans les calculs effectués selon la méthode du prix de détail. • Pour un échantillon de magasins, observer le processus de dénombrement des stocks et réaliser des tests de dénombrement indépendants au cours de l'exercice. • Pour le centre de distribution, observer le processus de dénombrement des stocks et réaliser des tests de dénombrement indépendants à la clôture de l'exercice. • Appliquer des procédures analytiques aux soldes des stocks à la clôture de l'exercice. • Tester la façon dont la direction a établi la provision pour freinte de stocks :

Question clé de l'audit	Traitement de la question clé de l'audit dans le cadre de notre audit
	– Évaluer le caractère approprié de la méthode d'établissement de la provision pour freinte de stocks de la Société. – Tester les données sous-jacentes utilisées pour établir la provision pour freinte de stocks. – Évaluer le caractère raisonnable des hypothèses importantes utilisées par la direction à l'égard de la provision pour freinte de stocks : - o en évaluant le pourcentage de freinte de stocks appliqué au solde des stocks en comparant les résultats réels des dénombrements effectués au cours de l'exercice et les pourcentages passés de freinte de stocks; - o en vérifiant l'exactitude arithmétique de la provision pour freinte de stocks. • Vérifier si les stocks à la clôture de l'exercice ont bien été comptabilisés au coût ou à la valeur de réalisation nette, selon le moins élevé des deux montants, en comparant un échantillon d'articles en stock aux prix de détail les plus récents de ces articles.

Autres informations

La responsabilité des autres informations incombe à la direction. Les autres informations se composent du rapport de gestion.

Notre opinion sur les états financiers consolidés ne s'étend pas aux autres informations et nous n'exprimons aucune forme d'assurance que ce soit sur ces informations.

En ce qui concerne notre audit des états financiers consolidés, notre responsabilité consiste à lire les autres informations désignées ci-dessus et, ce faisant, à apprécier s'il existe une incohérence significative entre celles-ci et les états financiers consolidés ou la connaissance que nous avons acquise au cours de l'audit, ou encore si les autres informations semblent autrement comporter une anomalie significative.



Si, à la lumière des travaux que nous avons effectués, nous concluons à la présence d'une anomalie significative dans les autres informations, nous sommes tenus de signaler ce fait. Nous n'avons rien à signaler à cet égard.

Responsabilités de la direction et des responsables de la gouvernance à l'égard des états financiers consolidés

La direction est responsable de la préparation et de la présentation fidèle des états financiers consolidés conformément aux Normes IFRS de comptabilité, ainsi que du contrôle interne qu'elle considère comme nécessaire pour permettre la préparation d'états financiers consolidés exempts d'anomalies significatives, que celles-ci résultent de fraudes ou d'erreurs.

Lors de la préparation des états financiers consolidés, c'est à la direction qu'il incombe d'évaluer la capacité de la Société à poursuivre ses activités, de communiquer, le cas échéant, les questions relatives à la continuité de l'exploitation et d'appliquer le principe comptable de continuité d'exploitation, sauf si la direction a l'intention de liquider la Société ou de cesser ses activités, ou si elle n'a aucune autre solution réaliste que de le faire.

Il incombe aux responsables de la gouvernance de surveiller le processus d'information financière de la Société.

Responsabilités de l'auditeur à l'égard de l'audit des états financiers consolidés

Nos objectifs sont d'obtenir l'assurance raisonnable que les états financiers consolidés, pris dans leur ensemble, sont exempts d'anomalies significatives, que celles-ci résultent de fraudes ou d'erreurs, et de délivrer un rapport de l'auditeur contenant notre opinion. L'assurance raisonnable correspond à un niveau élevé d'assurance, qui ne garantit toutefois pas qu'un audit réalisé conformément aux normes d'audit généralement reconnues du Canada permettra toujours de détecter toute anomalie significative qui pourrait exister. Les anomalies peuvent résulter de fraudes ou d'erreurs et elles sont considérées comme significatives lorsqu'il est raisonnable de s'attendre à ce que, individuellement ou collectivement, elles puissent influencer sur les décisions économiques que les utilisateurs des états financiers consolidés prennent en se fondant sur ceux-ci.

Dans le cadre d'un audit réalisé conformément aux normes d'audit généralement reconnues du Canada, nous exerçons notre jugement professionnel et faisons preuve d'esprit critique tout au long du processus. En outre :

- nous identifions et évaluons les risques que les états financiers consolidés comportent des anomalies significatives, que celles-ci résultent de fraudes ou d'erreurs, concevons et mettons en œuvre des procédures d'audit en réponse à ces risques, et réunissons des éléments probants suffisants et appropriés pour fonder notre opinion. Le risque de non-détection d'une anomalie significative résultant d'une fraude est plus élevé que celui d'une anomalie significative résultant d'une erreur, car la fraude



peut impliquer la collusion, la falsification, les omissions volontaires, les fausses déclarations ou le contournement du contrôle interne;

- nous acquérons une compréhension des éléments du contrôle interne pertinents pour l'audit afin de concevoir des procédures d'audit appropriées aux circonstances, et non dans le but d'exprimer une opinion sur l'efficacité du contrôle interne de la Société;
- nous apprécions le caractère approprié des méthodes comptables retenues et le caractère raisonnable des estimations comptables faites par la direction, de même que des informations y afférentes fournies par cette dernière;
- nous tirons une conclusion quant au caractère approprié de l'utilisation par la direction du principe comptable de continuité d'exploitation et, selon les éléments probants obtenus, quant à l'existence ou non d'une incertitude significative liée à des événements ou situations susceptibles de jeter un doute important sur la capacité de la Société à poursuivre ses activités. Si nous concluons à l'existence d'une incertitude significative, nous sommes tenus d'attirer l'attention des lecteurs de notre rapport sur les informations fournies dans les états financiers consolidés au sujet de cette incertitude ou, si ces informations ne sont pas adéquates, d'exprimer une opinion modifiée. Nos conclusions s'appuient sur les éléments probants obtenus jusqu'à la date de notre rapport. Des événements ou situations futurs pourraient par ailleurs amener la Société à cesser ses activités;
- nous évaluons la présentation d'ensemble, la structure et le contenu des états financiers consolidés, y compris les informations fournies dans les notes, et apprécions si les états financiers consolidés représentent les opérations et événements sous-jacents d'une manière propre à donner une image fidèle;
- nous planifions et réalisons l'audit du groupe afin d'obtenir des éléments probants suffisants et appropriés concernant les informations financières des entités ou des unités du groupe de la Société pour servir de fondement à la formation d'une opinion sur les états financiers consolidés. Nous sommes responsables de la direction, de la supervision et de la revue des travaux d'audit effectués pour les besoins de l'audit du groupe, et assumons l'entière responsabilité de notre opinion d'audit.

Nous communiquons aux responsables de la gouvernance, entre autres informations, l'étendue et le calendrier prévus des travaux d'audit et nos constatations importantes, y compris toute déficience importante du contrôle interne que nous aurions relevée au cours de notre audit.

Nous fournissons également aux responsables de la gouvernance une déclaration précisant que nous nous sommes conformés aux règles de déontologie pertinentes concernant l'indépendance, et leur communiquons toutes les relations et les autres facteurs qui peuvent raisonnablement être considérés comme susceptibles d'avoir des incidences sur notre indépendance ainsi que les sauvegardes connexes, s'il y a lieu.

Parmi les questions communiquées aux responsables de la gouvernance, nous déterminons quelles ont été les plus importantes dans l'audit des états financiers consolidés de la période considérée : ce sont les questions clés de l'audit. Nous décrivons ces questions dans notre rapport de l'auditeur, sauf si des textes légaux ou réglementaires en empêchent la publication ou si, dans des circonstances extrêmement rares, nous déterminons que nous ne devrions pas communiquer une question dans notre rapport parce que



l'on peut raisonnablement s'attendre à ce que les conséquences néfastes de la communication de cette question dépassent les avantages pour l'intérêt public.

L'associé responsable de la mission d'audit au terme de laquelle le présent rapport de l'auditeur indépendant est délivré est Nochane Rousseau.

*PricewaterhouseCoopers s.r.l./s.e.n.c.r.l.*¹

Montréal (Québec)
Le 3 avril 2025

¹ FCPA auditeur, permis de comptabilité publique n° A122718

Dollarama inc.États consolidés de la situation financière
(en milliers de dollars canadiens)

	Note	2 février 2025 \$	28 janvier 2024 \$
Actif			
Actifs courants			
Trésorerie et équivalents de trésorerie		122 685	313 915
Créances	17	46 638	32 474
Distributions à recevoir de la participation comptabilisée selon la méthode de la mise en équivalence	9, 17	54 620	26 906
Charges payées d'avance		13 911	13 668
Stocks		921 095	916 812
Instruments financiers dérivés	15	42 331	5 318
		<u>1 201 280</u>	<u>1 309 093</u>
Actifs non courants			
Actifs au titre de droits d'utilisation	6	2 109 445	1 788 550
Immobilisations corporelles	7	1 046 390	950 994
Immobilisations incorporelles	8	180 689	167 835
Goodwill	8	727 782	727 782
Participation comptabilisée selon la méthode de la mise en équivalence	9	1 131 650	319 353
Dérivé sur participation comptabilisée selon la méthode de la mise en équivalence	9	85 356	-
		<u>6 482 592</u>	<u>5 263 607</u>
Total de l'actif			
Passif et capitaux propres			
Passifs courants			
Dettes d'exploitation et charges à payer	10	354 900	334 357
Dividendes à verser	12	25 558	19 827
Instruments financiers dérivés	15	-	3 681
Impôt sur le résultat à payer		81 372	63 998
Partie courante de la dette à long terme	11	273 771	21 460
Partie courante des obligations locatives	6	278 705	234 523
		<u>1 014 306</u>	<u>677 846</u>
Passifs non courants			
Partie non courante de la dette à long terme	11	2 008 908	2 242 934
Partie non courante des obligations locatives	6	2 148 272	1 834 706
Impôt différé	14	122 848	127 273
		<u>5 294 334</u>	<u>4 882 759</u>
Total du passif			
Capitaux propres			
Capital-actions	12	1 275 702	523 125
Actions propres	12	(20 000)	-
Surplus d'apport	13	51 718	49 539
Déficit	12	(225 301)	(226 547)
Cumul des autres éléments du résultat global	12	106 139	34 731
		<u>1 188 258</u>	<u>380 848</u>
Total des capitaux propres			
Total du passif et des capitaux propres			
		<u>6 482 592</u>	<u>5 263 607</u>

Approuvé par le conseil d'administration,

(signé) « Stephen Gunn »
Stephen Gunn, administrateur(signé) « Huw Thomas »
Huw Thomas, administrateur

Les notes ci-jointes font partie intégrante des états financiers consolidés.

Dollarama inc.

États consolidés des variations des capitaux propres pour les exercices clos (en milliers de dollars canadiens, sauf les nombres d'actions)

	Note	Nombre d'actions ordinaires	Capital- actions \$	Actions propres \$	Surplus d'apport \$	Déficit \$	Cumul des autres éléments du résultat global \$	Total \$
Solde au 28 janvier 2024	12	278 760 573	523 125	-	49 539	(226 547)	34 731	380 848
Résultat net		-	-	-	-	1 168 545	-	1 168 545
Autres éléments du résultat global		-	-	-	-	-	86 309	86 309
Résultat global		-	-	-	-	1 168 545	86 309	1 254 854
Transfert vers les stocks de profits réalisés sur les couvertures de flux de trésorerie, déduction faite de l'impôt		-	-	-	-	-	(14 901)	(14 901)
Dividendes déclarés	12	-	-	-	-	(102 971)	-	(102 971)
Rachat et annulation d'actions ordinaires	12	(8 119 971)	(33 742)	-	-	(1 057 166)	-	(1 090 908)
Rachat d'actions propres	12	-	-	(20 000)	-	-	-	(20 000)
Rémunération fondée sur des actions, déduction faite de l'impôt	13, 14	-	-	-	16 972	-	-	16 972
Émission d'actions ordinaires	9, 13	6 536 727	781 453	-	-	-	-	781 453
Reclassement pour refléter l'exercice d'options sur actions	13	-	4 866	-	(4 866)	-	-	-
Règlement d'unités d'actions liées au rendement, déduction faite de l'impôt	13	-	-	-	(9 927)	(7 162)	-	(17 089)
Solde au 2 février 2025	12	277 177 329	1 275 702	(20 000)	51 718	(225 301)	106 139	1 188 258
Solde au 29 janvier 2023	12	284 505 648	488 074	-	42 678	(514 078)	11 736	28 410
Résultat net		-	-	-	-	1 010 460	-	1 010 460
Autres éléments du résultat global		-	-	-	-	-	44 882	44 882
Résultat global		-	-	-	-	1 010 460	44 882	1 055 342
Transfert vers les stocks de profits réalisés sur les couvertures de flux de trésorerie, déduction faite de l'impôt		-	-	-	-	-	(21 887)	(21 887)
Dividendes déclarés	12	-	-	-	-	(80 130)	-	(80 130)
Rachat et annulation d'actions ordinaires	12	(7 125 730)	(13 070)	-	-	(642 799)	-	(655 869)
Rémunération fondée sur des actions, déduction faite de l'impôt	13, 14	-	-	-	15 714	-	-	15 714
Émission d'actions ordinaires	13	1 380 655	39 268	-	-	-	-	39 268
Reclassement pour refléter l'exercice d'options sur actions	13	-	8 853	-	(8 853)	-	-	-
Solde au 28 janvier 2024	12	278 760 573	523 125	-	49 539	(226 547)	34 731	380 848

Les notes ci-jointes font partie intégrante des états financiers consolidés.

Dollarama inc.

États consolidés du résultat net et du résultat global pour les exercices clos
(en milliers de dollars canadiens, sauf les nombres d'actions et les montants par action)

	Note	2 février 2025 \$	28 janvier 2024 \$
Ventes		6 413 145	5 867 348
Coût des produits vendus	18	3 519 399	3 253 907
Profit brut		2 893 746	2 613 441
Frais généraux, frais d'administration et charges d'exploitation des magasins		930 168	844 871
Dotation aux amortissements	18	382 805	348 142
Quote-part du résultat net de la participation comptabilisée selon la méthode de la mise en équivalence	9	(129 905)	(75 293)
Résultat d'exploitation		1 710 678	1 495 721
Coûts de financement nets	18	163 782	144 842
Résultat avant impôt		1 546 896	1 350 879
Impôt sur le résultat	14	378 351	340 419
Résultat net		1 168 545	1 010 460
Autres éléments du résultat global			
<i>Éléments qui pourraient être reclassés ultérieurement en résultat net</i>			
Profits réalisés sur instruments financiers ne faisant pas l'objet d'ajustements de la valeur d'entrée		-	13 841
Reclassement de la dotation à l'amortissement de profits nets sur instruments financiers ne faisant pas l'objet d'ajustements de la valeur d'entrée		(4 826)	(3 237)
Écarts de conversion		76 436	4 004
Quote-part des autres éléments du résultat global de la participation comptabilisée selon la méthode de la mise en équivalence	9	(23 480)	23 249
Produit (charge) d'impôt sur le résultat lié à ces éléments		1 277	(2 807)
<i>Éléments qui ne seront pas reclassés ultérieurement en résultat net</i>			
Profits latents sur instruments financiers dérivés faisant l'objet d'ajustements de la valeur d'entrée		50 582	12 984
Charge d'impôt sur le résultat liée à ces éléments		(13 680)	(3 152)
Total des autres éléments du résultat global, déduction faite de l'impôt		86 309	44 882
Résultat global		1 254 854	1 055 342
Résultat par action ordinaire			
Résultat net de base par action ordinaire	16	4,18 \$	3,57 \$
Résultat net dilué par action ordinaire	16	4,16 \$	3,56 \$
Nombre moyen pondéré d'actions ordinaires en circulation (en milliers)	16	279 825	283 074
Nombre moyen pondéré d'actions ordinaires en circulation, après dilution (en milliers)	16	280 819	284 168

Les notes ci-jointes font partie intégrante des états financiers consolidés.

Dollarama inc.

Tableaux consolidés des flux de trésorerie pour les exercices clos (en milliers de dollars canadiens)

	Note	2 février 2024 \$	28 janvier 2023 \$
Activités d'exploitation			
Résultat net		1 168 545	1 010 460
Ajustements de rapprochement du résultat net et des entrées nettes de trésorerie liées aux activités d'exploitation :			
Dotation à l'amortissement des immobilisations corporelles, des actifs au titre de droits d'utilisation et des immobilisations incorporelles	18	411 151	365 445
Rémunération fondée sur des actions	13	15 507	13 102
Coûts de financement nets	18	163 782	144 842
Impôt différé	14	(10 618)	(10 237)
Quote-part du résultat net de la participation comptabilisée selon la méthode de la mise en équivalence	9	(129 905)	(75 293)
Intérêts reçus		29 414	27 580
Autres		3 015	2 511
		<u>1 650 891</u>	<u>1 478 410</u>
Variations des éléments hors trésorerie du fonds de roulement	19	(6 752)	52 544
Flux de trésorerie liés aux activités d'exploitation, montant net		<u>1 644 139</u>	<u>1 530 954</u>
Activités d'investissement			
Augmentation de la participation comptabilisée selon la méthode de la mise en équivalence	9	(5 402)	-
Distributions provenant de la participation comptabilisée selon la méthode de la mise en équivalence	9,17	27 397	26 960
Ajouts d'immobilisations corporelles	7	(212 828)	(252 673)
Ajouts d'immobilisations incorporelles	8	(34 041)	(26 091)
Produit de la sortie d'immobilisations corporelles		736	938
Flux de trésorerie liés aux activités d'investissement, montant net		<u>(224 138)</u>	<u>(250 866)</u>
Activités de financement			
Produit de l'émission de titres de créance à long terme	11	-	500 000
Remboursement sur la dette à long terme	11	-	(500 000)
Intérêts payés sur la dette à long terme, les ententes de financement à long terme et les emprunts à court terme	11	(105 071)	(100 811)
Paieement de frais d'émission de titres de créance	11	(480)	(2 896)
Produit du règlement de contrats à terme sur obligations		-	13 841
Paieement net d'obligations locatives	6	(317 829)	(284 836)
Émission d'actions ordinaires	13	19 772	39 268
Dividendes versés	12	(97 244)	(76 131)
Rachat et annulation d'actions ordinaires	12	(1 070 712)	(655 869)
Rachat d'actions propres	12	(20 000)	-
Règlement d'unités d'actions liées au rendement	13	(19 667)	-
Flux de trésorerie liés aux activités de financement, montant net		<u>(1 611 231)</u>	<u>(1 067 434)</u>
Variation de la trésorerie et des équivalents de trésorerie		(191 230)	212 654
Trésorerie et équivalents de trésorerie au début de l'exercice		313 915	101 261
Trésorerie et équivalents de trésorerie à la fin de l'exercice		122 685	313 915
Informations complémentaires :			
Intérêts payés sur les obligations locatives	6	86 730	66 587

Les notes ci-jointes font partie intégrante des états financiers consolidés.

Dollarama inc.

Notes annexes

2 février 2025 et 28 janvier 2024

(en milliers de dollars canadiens, sauf indication contraire)

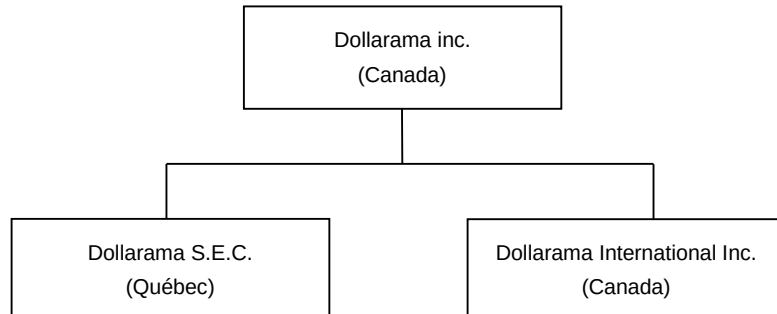
1 Information générale

Dollarama inc. (collectivement avec ses filiales consolidées, la « Société ») a été constituée le 20 octobre 2004 en vertu de la *Loi canadienne sur les sociétés par actions*. La Société propose un vaste éventail de marchandises générales, de produits de consommation courante et d'articles saisonniers à des prix fixes d'au plus 5,00 \$, en magasin et en ligne au Canada. Au 2 février 2025, la Société exerçait ses activités de vente au détail dans toutes les provinces canadiennes ainsi qu'au Yukon et dans les Territoires du Nord-Ouest.

L'adresse du siège social est le 5805, avenue Royalmount, Ville de Mont-Royal (Québec) H4P 0A1. Les activités d'entreposage et de distribution de la Société sont également situées dans la région de Montréal. La Société est inscrite à la Bourse de Toronto (la « TSX ») sous le symbole « DOL ».

L'exercice de la Société se termine le dimanche dont la date est la plus rapprochée du 31 janvier et comporte habituellement 52 semaines. Cependant, comme il est d'usage en ce qui concerne le calendrier du secteur de la vente au détail, une semaine est ajoutée à l'exercice tous les cinq ou six ans. L'exercice clos le 28 janvier 2024 comptait 52 semaines, tandis que l'exercice clos le 2 février 2025 comptait 53 semaines.

Au 2 février 2025, les entités importantes comprises dans la structure juridique de la Société étaient les suivantes :



Dollarama S.E.C. exploite la chaîne de magasins au Canada et fournit le soutien administratif et logistique requis.

Dollarama International Inc. (« Dollarama International ») exerce des activités de vente au détail en Amérique latine par l'intermédiaire de sa participation de 60,1 % comptabilisée selon la méthode de la mise en équivalence dans Central American Retail Sourcing, Inc. (« CARS »), une société constituée selon les lois du Panama et la société mère des entités exploitant des magasins situés au Salvador, au Guatemala, en Colombie et au Pérou qui offrent un vaste éventail de marchandises générales, de produits de consommation courante et d'articles saisonniers à des prix fixes d'au plus 4,00 \$ US (ou l'équivalent en monnaie locale).

Dollarama International détient également une participation de 80,05 % comptabilisée selon la méthode de la mise en équivalence dans Inversiones Comerciales Mexicanas S.A (« ICM » et collectivement avec CARS et leurs filiales respectives, le « groupe Dollarcity » ou « Dollarcity »), une société constituée selon les lois du Panama et la société mère des entités créées afin de soutenir la future expansion de Dollarcity au Mexique.

2 Mode de présentation

La Société établit ses états financiers consolidés selon les principes comptables généralement reconnus du Canada (« PCGR »), comme ils sont énoncés dans la Partie I du *Manuel de CPA Canada – Comptabilité*, laquelle inclut les Normes internationales d'information financière telles qu'elles sont publiées par l'International Accounting Standards Board (« normes IFRS de comptabilité »).

Les présents états financiers consolidés ont été établis sur la base du coût historique, à l'exception des instruments financiers dérivés, qui sont évalués à la juste valeur. Les méthodes comptables de la Société ont été appliquées uniformément à tous les exercices présentés dans les présents états financiers consolidés.

Les présents états financiers consolidés ont été approuvés par le conseil d'administration de la Société (le « conseil d'administration ») en vue de leur publication le 3 avril 2025.

Caractère saisonnier des activités commerciales

En général, le chiffre d'affaires de la Société augmente avant les fêtes importantes, la plus grande proportion des ventes étant réalisée en décembre, mais il ne subit autrement que de légères variations saisonnières. Cependant, des événements indépendants de la volonté de la Société, par exemple des conditions météorologiques inhabituellement défavorables ou l'éclosion d'une épidémie ou d'une pandémie, qui causeraient des perturbations à ses activités commerciales, pourraient avoir des conséquences défavorables significatives sur les activités et les résultats financiers de la Société. Par conséquent, les résultats pour les périodes closes le 2 février 2025 pourraient ne pas être représentatifs des résultats des prochains trimestres ou de l'exercice complet.

3 Informations significatives sur les méthodes comptables

Principes de consolidation et comptabilisation selon la méthode de la mise en équivalence

Filiales

Les filiales sont les entités sur lesquelles la Société exerce un contrôle. La Société détermine le contrôle d'après sa capacité d'exercer un pouvoir ayant une influence significative sur les activités quotidiennes importantes des entités. Le contrôle est également déterminé par l'exposition de la Société à la variabilité du rendement du capital investi dans l'entité, qu'elle soit favorable ou défavorable, ainsi que par la capacité de la Société d'orienter les décisions prises par l'entité, ce qui, à terme, a une incidence sur le rendement du capital investi. L'existence et l'effet des droits de vote substantiels sont pris en compte pour évaluer si la Société contrôle une autre entité. Les comptes des filiales sont intégralement consolidés à compter de la date à laquelle le contrôle est déterminé et cessent de l'être dès que la Société est réputée avoir cessé de détenir le contrôle.

Les transactions, soldes et profits latents intragroupe sont éliminés. Les pertes latentes sont aussi éliminées, à moins que la transaction n'indique une dépréciation de l'actif cédé. Les méthodes comptables des filiales ont été modifiées lorsque cela était nécessaire afin d'assurer l'uniformité avec les méthodes adoptées par la Société. Toutes les entités considérées comme des filiales de la Société pour des fins comptables sont des filiales en propriété exclusive.

3 Informations significatives sur les méthodes comptables (suite)

Participation dans des partenariats

Un partenariat est une entreprise sur laquelle deux parties ou plus exercent un contrôle conjoint. Le classement comme un partenariat nécessite l'exercice du jugement dans le cadre de l'analyse de différents indicateurs, comme le pourcentage de la participation détenue dans l'entité, la représentation au conseil d'administration de l'entité, les décisions stratégiques et opérationnelles qui exigent l'approbation de tous les actionnaires et divers autres facteurs.

Un partenariat est classé comme une entreprise commune ou une coentreprise selon les droits et les obligations contractuels de chaque investisseur, et non selon la structure juridique du partenariat. La Société classe ses partenariats avec Dollarcity comme des coentreprises comptabilisées selon la méthode de la mise en équivalence car, aux termes de la convention entre actionnaires modifiée et mise à jour (la « convention entre actionnaires »), conclue en juin 2024, entre Dollarama International et les actionnaires fondateurs de Dollarcity, certaines décisions stratégiques et opérationnelles spécifiques concernant CARS et ICM doivent être approuvées par tous les actionnaires. Ces décisions comprennent, sans toutefois s'y limiter, les décisions relatives à la structure du capital, à la nature des activités, aux opérations de fusion et d'acquisition, à la déclaration et au versement de dividendes, aux nominations et à la rémunération des dirigeants, à l'approbation du budget annuel et du plan d'affaires et à la présence dans un nouveau pays.

La date de clôture de Dollarcity est le 31 décembre et des ajustements sont apportés afin d'uniformiser les méthodes comptables, d'inclure les transactions importantes effectuées entre le 31 décembre et la date de clôture de l'exercice de la Société et d'éliminer la quote-part de la Société des profits et pertes latents sur les transactions intervenues entre la Société et Dollarcity.

Conformément à la méthode de la mise en équivalence, le placement est comptabilisé initialement au montant de la contrepartie payée, y compris les coûts de transaction, et est ajusté par la suite de manière à tenir compte de la quote-part revenant à la Société du résultat net et des autres éléments du résultat global de l'entité émettrice après l'acquisition dans les états consolidés du résultat net et du résultat global.

Les dividendes reçus ou à recevoir de coentreprises sont comptabilisés en réduction de la valeur comptable de la participation.

Conversion des monnaies étrangères

La monnaie fonctionnelle est la monnaie de l'environnement économique principal dans lequel la Société exerce ses activités et a été déterminée pour chacune des entités consolidées composant la Société. Les états financiers consolidés sont présentés en dollars canadiens, monnaie fonctionnelle de la Société.

Conversion des transactions et soldes en monnaies étrangères dans la monnaie fonctionnelle

Les transactions en monnaies étrangères sont converties dans la monnaie fonctionnelle au cours de change en vigueur à la date des transactions. Chaque date de clôture, les actifs et les passifs monétaires libellés en monnaies étrangères sont convertis dans la monnaie fonctionnelle au cours du change en vigueur à la date de clôture. Les éléments non monétaires évalués au coût historique sont convertis au cours de change en vigueur à la date de l'opération. Les profits ou pertes découlant de la conversion au cours de change sont comptabilisés en résultat net, sauf si la comptabilité de couverture est appliquée, comme il est décrit plus loin à la rubrique « Instruments financiers dérivés ».

3 Informations significatives sur les méthodes comptables (suite)

Conversion de la monnaie fonctionnelle en monnaie de présentation

Les actifs et passifs liés aux établissements à l'étranger dont la monnaie fonctionnelle n'est pas la même que celle de la Société sont convertis en dollars canadiens, soit la monnaie de présentation, au taux de change en vigueur à la date de clôture. Les produits et les charges des établissements à l'étranger sont convertis en dollars canadiens aux taux de change moyens au cours de la période. Les transactions qui ont une incidence importante sur les états consolidés du résultat net et du résultat global ou sur le tableau consolidé des flux de trésorerie sont converties au cours de change en vigueur à la date de la transaction. Les profits ou pertes de change qui en découlent sont comptabilisés en tant qu'écarts de conversion dans les autres éléments du résultat global. À la cession d'un établissement à l'étranger, la composante du cumul des autres éléments du résultat global liée à l'écart de conversion est reclassée en résultat net.

Information sectorielle

La Société ne compte qu'un seul secteur à présenter, conformément à l'information interne fournie au principal décideur opérationnel.

Actifs financiers

Lors de la comptabilisation initiale, la Société détermine le classement des instruments financiers en fonction des catégories suivantes :

1. Évalués au coût amorti
2. Évalués à la juste valeur par le biais des autres éléments du résultat global ou par le biais du résultat net

Le classement selon IFRS 9 est fondé sur le modèle économique suivi pour la gestion de l'actif financier et sur les caractéristiques des flux de trésorerie contractuels de celui-ci. Les contrats qui comprennent des dérivés incorporés pour lesquels l'hôte est un actif financier seront évalués dans leur intégralité afin d'en déterminer le classement.

Un actif financier est évalué au coût amorti si les deux critères suivants sont remplis :

1. Il est détenu dans le cadre d'un modèle économique dont l'objectif est de détenir des actifs en vue d'en percevoir les flux de trésorerie contractuels;
2. Ses modalités contractuelles donnent lieu, à des dates convenues, à des flux de trésorerie qui correspondent uniquement à des remboursements de capital et à des versements d'intérêts sur le solde du capital à payer.

Les actifs financiers au coût amorti sont initialement évalués à la juste valeur, après ajustement pour refléter les coûts de transaction, puis ultérieurement évalués au coût amorti selon la méthode du taux d'intérêt effectif, diminué de toute perte de valeur. Les produits d'intérêts, les profits et pertes de change et les pertes de valeur sont comptabilisés à l'état consolidé du résultat net et du résultat global.

Les actifs financiers à la juste valeur par le biais du résultat net sont initialement, et par la suite, comptabilisés à la juste valeur, et les variations sont inscrites à l'état consolidé du résultat net et du résultat global dans la période au cours de laquelle elles surviennent. Les coûts de transaction sont passés en charges en résultat net.

Dollarama inc.

Notes annexes

2 février 2025 et 28 janvier 2024

(en milliers de dollars canadiens, sauf indication contraire)

3 Informations significatives sur les méthodes comptables (suite)

Le tableau qui suit présente sommairement le classement et l'évaluation des actifs financiers de la Société.

	Classement aux termes d'IFRS 9
Trésorerie et équivalents de trésorerie	Coût amorti
Créances	Coût amorti
Distributions à recevoir de la participation comptabilisée selon la méthode de la mise en équivalence	Coût amorti
Instruments financiers dérivés	Juste valeur par le biais du résultat net

La Société estime les pertes de crédit attendues liées aux actifs financiers comptabilisés au coût amorti. La méthode de dépréciation utilisée est différente selon qu'il y a eu ou non une augmentation importante du risque de crédit. Dans le cas des créances et des distributions à recevoir de la participation comptabilisée selon la méthode de la mise en équivalence, la Société évalue la correction de valeur pour pertes en fonction des pertes de crédit attendues sur la durée de vie.

Passifs financiers

Les passifs financiers se composent des dettes d'exploitation et charges à payer, des dividendes à verser, des instruments financiers dérivés, de la dette à long terme et des obligations locatives.

La dette à long terme est initialement comptabilisée à la juste valeur, après déduction des coûts de transaction comptabilisés, et elle est ultérieurement évaluée au coût amorti, qui correspond à la valeur comptable. Toute différence entre la valeur comptable et la valeur de remboursement de la dette est comptabilisée dans l'état consolidé du résultat net et du résultat global selon la méthode du taux d'intérêt effectif.

Les frais payés à l'établissement des facilités de crédit renouvelables sont capitalisés et amortis sur la durée de la facilité à laquelle ils se rapportent, tandis que les frais payés à l'émission de billets réduisent leur valeur comptable.

Les passifs financiers sont classés dans les passifs courants, sauf lorsque la Société dispose d'un droit inconditionnel de différer le règlement des passifs financiers pour au moins 12 mois après la date de clôture.

Instruments financiers dérivés

La Société a recours à des instruments financiers dérivés pour gérer son exposition au risque de change et de taux d'intérêt. Les instruments financiers dérivés désignés comme des instruments de couverture sont comptabilisés à la juste valeur, laquelle est établie au moyen des cours du marché et d'autres données observables.

Lorsque la comptabilité de couverture s'applique, la Société documente, dès leur établissement, les relations de couverture entre les instruments de couverture et les éléments couverts, ainsi que les objectifs et stratégies de gestion du risque qui sous-tendent les opérations de couverture. Pour ce faire, elle associe les instruments dérivés à des actifs et des passifs inscrits à l'état consolidé de la situation financière ou à des engagements fermes ou à des transactions prévues.

3 Informations significatives sur les méthodes comptables (suite)

Les dérivés sont uniquement utilisés aux fins de couverture économique et non comme des placements spéculatifs. Toutefois, lorsque les dérivés ne remplissent pas les critères pour la comptabilité de couverture, ils sont classés comme détenus à des fins de transaction, aux fins comptables, et sont comptabilisés à la juste valeur par le biais du résultat net. Ils sont présentés dans les actifs ou passifs courants s'ils sont censés être réglés dans les 12 mois suivant la date de clôture de la période considérée ou dans les actifs ou passifs non courants s'ils viennent à échéance dans plus de 12 mois. La Société applique les exigences d'IFRS 9, *Instruments financiers*, en matière de comptabilité de couverture à toutes les relations de couverture admissibles existantes.

Couvertures de flux de trésorerie

La Société se sert de contrats de change à terme pour atténuer le risque inhérent aux fluctuations du dollar américain par rapport au dollar canadien. Ces instruments financiers dérivés sont utilisés à des fins de gestion des risques et sont désignés comme instruments de couverture des achats de marchandises prévus ou comme instruments de couverture des emprunts en dollars américains convertis en dollars canadiens dans le cadre du programme de billets de trésorerie aux États-Unis. Les contrats de change à terme sont désignés comme des instruments de couverture et sont comptabilisés à la juste valeur déterminée au moyen de cours du marché et d'autres données observables.

Dans le cas des couvertures de flux de trésorerie servant de couverture des achats de marchandises prévus, la partie efficace des variations de la juste valeur est comptabilisée dans les autres éléments du résultat global. Le profit ou la perte lié à la partie inefficace est immédiatement comptabilisé en résultat net. Le cumul des profits ou des pertes réalisés découlant des couvertures de flux de trésorerie liées aux contrats de change est sorti des capitaux propres pour être inclus dans la valeur comptable des stocks (approche appelée « ajustement de la valeur d'entrée »). Ces profits et pertes cumulés comptabilisés dans les stocks sont par la suite reclassés à l'état consolidé du résultat net et du résultat global de la période au cours de laquelle les stocks sont vendus et comptabilisés en tant que coût des produits vendus.

Dans le cas des couvertures de flux de trésorerie servant de couverture des emprunts en dollars américains dans le cadre du programme de billets de trésorerie aux États-Unis, les fluctuations de la juste valeur de l'élément couvert et de l'instrument de couverture sont comptabilisées dans le résultat net et les variations des points de majoration ou de diminution appliqués au cours de change sont comptabilisées dans les autres éléments du résultat global pour chaque période de présentation de l'information financière.

Lorsqu'un instrument de couverture vient à échéance ou qu'il est vendu, ou lorsqu'il ne satisfait plus aux critères d'admissibilité à la comptabilité de couverture, le profit ou la perte cumulé reste classé dans les capitaux propres et est comptabilisé au titre de la valeur comptable de la transaction couverte lorsque l'élément non financier prévu est comptabilisé.

Dans le cas des couvertures de flux de trésorerie liées au risque de taux d'intérêt, comme une vente à terme d'obligations, le dérivé est comptabilisé à la juste valeur dans l'état consolidé de la situation financière. La partie efficace des variations de la juste valeur du dérivé est comptabilisée dans les autres éléments du résultat global et reclassée dans le résultat net de la période au cours de laquelle les paiements d'intérêts couverts sont comptabilisés en résultat net.

3 Informations significatives sur les méthodes comptables (suite)

Les variations de la réserve liée à la couverture dans les capitaux propres sont présentées à l'état consolidé des variations des capitaux propres.

Couvertures de la juste valeur

La Société utilise principalement des swaps de taux d'intérêt pour couvrir les variations de la juste valeur des billets à taux fixe (tels qu'ils sont définis dans les présentes). Les variations de la juste valeur des dérivés sont comptabilisées dans le résultat net à titre de coûts de financement avec les variations de la juste valeur des éléments couverts attribuables au risque couvert. Toute inefficacité de la couverture de la juste valeur est comptabilisée en résultat net immédiatement.

La comptabilité de couverture cesse d'être utilisée si un instrument dérivé est vendu ou annulé ou s'il change de désignation. Si la comptabilité de couverture de la juste valeur cesse d'être utilisée, l'élément précédemment couvert ne fait plus l'objet d'ajustements dans l'état consolidé du résultat net et du résultat global pour refléter les variations de la juste valeur, et le profit ou la perte net cumulé lié à l'actif ou au passif couvert au moment du changement de désignation est amorti dans les coûts de financement nets sur la durée résiduelle prévue de l'élément couvert.

Instruments dérivés auxquels la comptabilité de couverture ne s'applique pas

Les instruments financiers dérivés qui ne sont pas désignés à titre de couvertures ou qui ont cessé d'être efficaces avant leur échéance sont inscrits à leur juste valeur à titre d'actif ou de passif, les variations de leur juste valeur étant comptabilisées en résultat net.

Immobilisations corporelles

Les immobilisations corporelles sont inscrites au coût et amorties selon le mode linéaire sur leur durée d'utilité estimative comme suit :

Matériel des magasins et des entrepôts	De 7 à 15 ans
Véhicules	5 ans
Immeubles et toitures	De 15 à 50 ans
Améliorations locatives	Durée d'utilité ou durée du contrat de location, selon la plus courte des deux
Matériel informatique	5 ans

La Société comptabilise dans la valeur comptable des immobilisations corporelles la totalité du prix d'achat des actifs acquis ou construits ainsi que les coûts engagés qui sont directement attribuables à la construction d'un actif spécifique, lorsqu'ils sont liés à la mise en état de fonctionnement de l'actif.

3 Informations significatives sur les méthodes comptables (suite)

La Société capitalise également le coût du remplacement de parties d'une immobilisation corporelle lorsqu'un tel coût est engagé, s'il est probable qu'elle obtiendra les avantages économiques futurs liés à l'immobilisation et que le coût de l'immobilisation peut être établi de façon fiable. La valeur comptable de la partie remplacée est décomptabilisée.

Les durées d'utilité estimatives, les valeurs résiduelles et les modes d'amortissement sont revus une fois l'an. Les changements, le cas échéant, sont comptabilisés de façon prospective à titre de modifications d'estimations comptables. Si la valeur résiduelle attendue d'un actif est égale ou supérieure à sa valeur comptable, la Société cesse d'amortir cet actif. L'amortissement reprend lorsque la valeur résiduelle attendue devient inférieure à la valeur comptable de l'actif. On détermine les profits et les pertes sur la sortie d'une immobilisation corporelle en calculant la différence entre le produit de la sortie et la valeur comptable de l'immobilisation corporelle, et on les comptabilise directement à l'état consolidé du résultat net et du résultat global.

Goodwill et immobilisations incorporelles

La Société classe ses immobilisations incorporelles en trois catégories : 1) immobilisations incorporelles à durée d'utilité déterminée amortissables, 2) immobilisations incorporelles à durée d'utilité indéterminée non amortissables et 3) goodwill.

Immobilisations incorporelles à durée d'utilité déterminée amortissables

La Société détermine la durée d'utilité des immobilisations incorporelles identifiables d'après des faits et circonstances précis et propres à chaque immobilisation incorporelle. Les immobilisations incorporelles à durée d'utilité déterminée, c'est-à-dire les logiciels, sont comptabilisées au coût et amorties selon le mode linéaire sur une durée d'utilité estimative de cinq ans.

La Société prend en compte dans la valeur comptable des immobilisations incorporelles à durée d'utilité déterminée amortissables le total du prix d'achat de l'immobilisation incorporelle conçue ou acquise ainsi que les autres coûts directement attribuables à la conception d'une immobilisation incorporelle en particulier, dans la mesure où ces coûts permettent d'amener l'immobilisation incorporelle à son état de fonctionnement.

Immobilisations incorporelles à durée d'utilité indéterminée non amortissables et goodwill

L'appellation commerciale et le goodwill de Dollarama ont été comptabilisés au moment de l'acquisition, en novembre 2004, de 80 % du capital-actions ordinaire de la société préexistante.

L'appellation commerciale est la seule immobilisation incorporelle à durée d'utilité indéterminée non amortissable de la Société. L'appellation commerciale est inscrite au coût.

Le goodwill représente l'excédent de la contrepartie transférée sur la quote-part de l'investisseur dans les actifs identifiables nets acquis et la juste valeur de la participation ne donnant pas le contrôle dans l'entreprise acquise. Le goodwill est par la suite inscrit au coût, moins le cumul des pertes de valeur.

3 Informations significatives sur les méthodes comptables (suite)

Dépréciation d'actifs non financiers

À la date de clôture, ou plus souvent si des événements ou des faits nouveaux indiquent qu'ils pourraient s'être dépréciés, la Société doit déterminer pour ses actifs non financiers, autres que les stocks, s'il existe des indices de dépréciation. Lorsque des événements ou des faits nouveaux indiquent que la valeur comptable pourrait ne pas être recouvrable, l'actif est soumis à un test de dépréciation. Le goodwill et les immobilisations incorporelles à durée d'utilité indéterminée sont soumis à un test de dépréciation au moins annuellement.

Aux fins du test de dépréciation, les actifs sont affectés au plus petit groupe d'actifs qui génèrent des entrées de trésorerie qui sont largement indépendantes des entrées de trésorerie générées par d'autres actifs ou groupes d'actifs (unité génératrice de trésorerie, « UGT »). La Société a déterminé que chaque point de vente au détail constitue une UGT distincte aux fins du test de dépréciation. L'appellation commerciale et le goodwill sont affectés à un seul groupe d'UGT représentant le niveau le plus bas auquel l'appellation commerciale et le goodwill font l'objet d'un suivi pour des besoins de gestion interne de la Société. Les actifs communs, comme le siège social, le centre de distribution et les entrepôts de la Société, ne génèrent pas individuellement des entrées de trésorerie distinctes et sont soumis à un test de dépréciation sur la base du regroupement minimal d'UGT auxquelles ces actifs communs peuvent être affectés de façon raisonnable et cohérente.

Dans le cadre du test de dépréciation, la valeur comptable de l'actif ou de l'UGT est comparée à sa valeur recouvrable, laquelle correspond à la valeur la plus élevée entre sa juste valeur diminuée des coûts de sortie et sa valeur d'utilité. La valeur d'utilité est la valeur actualisée des flux de trésorerie futurs attendus d'un actif ou d'une UGT. La juste valeur correspond au prix qui pourrait être obtenu pour un actif ou une UGT dans le cadre d'une transaction entre les intervenants du marché dans des conditions de concurrence normale à la date de l'évaluation, diminué des coûts de sortie. Si la valeur comptable de l'actif ou de l'UGT excède sa valeur recouvrable, une perte de valeur est comptabilisée à l'état consolidé du résultat net et du résultat global. Les pertes de valeur de l'actif ou des UGT sont d'abord affectées au goodwill, au besoin, ensuite au prorata de l'actif et des actifs de l'UGT, sans diminuer la valeur comptable des actifs en deçà de la valeur la plus élevée entre leur juste valeur diminuée des coûts de sortie, leur valeur d'utilité ou une valeur nulle.

Trésorerie et équivalents de trésorerie

La trésorerie et les équivalents de trésorerie peuvent comprendre des placements très liquides dont l'échéance ne dépassait pas trois mois à la date d'acquisition. Les paiements à percevoir des institutions financières relativement aux transactions réglées par carte de débit ou de crédit sont traités dans un délai de un jour ouvrable et sont, par conséquent, classés à titre de trésorerie et équivalents de trésorerie.

Stocks

Les stocks du centre de distribution, des entrepôts et des magasins de la Société sont composés de marchandises achetées et détenues en vue de la vente et sont évalués au coût ou à la valeur de réalisation nette, selon le moins élevé des deux montants.

Le coût des stocks est d'abord établi au centre de distribution et dans les entrepôts selon la méthode du coût moyen pondéré, puis il est attribué aux marchandises en magasin selon la méthode de l'inventaire au prix de détail. Le coût des stocks tient compte des sommes versées aux fournisseurs, des taxes et des frais de transport jusqu'aux entrepôts ainsi que des coûts directs d'entreposage et de distribution aux magasins et de réception en magasin.

3 Informations significatives sur les méthodes comptables (suite)

La valeur de réalisation nette est le prix de vente estimé dans le cours normal des activités, diminué des coûts nécessaires pour réaliser la vente.

Dettes d'exploitation et charges à payer

Les dettes d'exploitation et charges à payer sont les obligations de payer les marchandises reçues de fournisseurs ou les services rendus par les employés et les fournisseurs dans le cours normal des activités. Les dettes d'exploitation et charges à payer sont classées dans les passifs courants si le paiement est exigible dans un délai d'au plus un an. Autrement, elles sont présentées dans les passifs non courants.

Les dettes d'exploitation et charges à payer sont comptabilisées initialement à la juste valeur et par la suite au coût amorti.

Provisions

Une provision est comptabilisée lorsque la Société a une obligation actuelle (juridique ou implicite) résultant d'un événement passé, qu'il est probable qu'une sortie de ressources sera nécessaire pour éteindre l'obligation et que le montant de l'obligation peut être estimé de manière fiable. La Société ne comptabilise pas de provision au titre des pertes d'exploitation futures.

Lorsque l'effet de la valeur temps de l'argent est significatif, le montant de la provision correspond à la valeur actualisée des flux de trésorerie attendus que l'on pense nécessaires pour éteindre l'obligation. Cette valeur actualisée est établie au moyen d'un taux avant impôt reflétant les appréciations actuelles par le marché de la valeur temps de l'argent et des risques propres à cette obligation. L'augmentation de la provision résultant de l'écoulement du temps est comptabilisée à titre de charge de désactualisation dans les coûts de financement nets, à l'état consolidé du résultat net et du résultat global.

Capital-actions

Les actions ordinaires sont classées dans les capitaux propres. Les coûts marginaux directement attribuables à l'émission d'actions ou d'options sont comptabilisés dans les capitaux propres en déduction du produit de l'émission, après impôt.

Lorsque la Société rachète des actions ordinaires dans le cadre de son offre publique de rachat dans le cours normal des activités, la portion du prix payé pour les actions ordinaires qui correspond à la valeur comptable de ces actions est portée en réduction du capital-actions. La portion du prix payé excédant la valeur comptable des actions est portée en réduction des résultats non distribués. L'impôt sur les rachats d'actions est compris dans le prix payé pour les actions ordinaires. Comme le prix payé pour chaque action ordinaire dépasse sa valeur comptable, les capitaux propres de la Société pourraient afficher une position déficitaire.

Actions propres

La Société a mis en place une fiducie pour le régime de prestations aux employés afin de faciliter la possession et l'administration des actions ordinaires pouvant être rachetées de temps à autre pour couvrir l'exposition de la Société en ce qui a trait aux attributions effectuées aux termes de son régime d'unités d'actions liées au rendement. Les actions rachetées sont détenues en fiducie en tant qu'actions propres et sont comptabilisées à titre de réduction des capitaux propres, au coût d'acquisition, jusqu'à ce qu'elles soient remises en circulation au moment du règlement des unités d'actions liées au rendement (« UAR »).

3 Informations significatives sur les méthodes comptables (suite)

Dividendes déclarés

Les distributions de dividendes aux actionnaires de la Société sont comptabilisées à titre de passif dans les états financiers consolidés de la Société de la période au cours de laquelle les dividendes sont déclarés par le conseil d'administration.

Avantages du personnel à court terme

Les passifs découlant des régimes d'attribution de primes sont comptabilisés selon une formule qui tient compte du rendement et de la contribution de chaque employé à la rentabilité de la Société.

Impôt sur le résultat

La charge d'impôt sur le résultat de l'exercice comprend la charge d'impôt exigible et la charge d'impôt différé. L'impôt est comptabilisé en résultat net, sauf s'il est lié à des éléments inscrits dans les autres éléments du résultat global ou directement dans les capitaux propres. Dans de tels cas, l'impôt est comptabilisé dans les autres éléments du résultat global ou directement dans les capitaux propres.

La charge d'impôt exigible est calculée selon les lois fiscales adoptées ou quasi adoptées à la date de clôture compte tenu des ajustements de l'impôt à payer relativement aux exercices précédents, le cas échéant.

L'impôt différé est comptabilisé selon la méthode du report variable au titre des différences temporaires survenant entre les bases fiscales des actifs et des passifs et leurs valeurs comptables dans les états financiers consolidés. Cependant, le passif d'impôt différé n'est pas comptabilisé s'il découle de la comptabilisation initiale du goodwill ou de la comptabilisation initiale d'un actif ou d'un passif par suite d'une transaction autre qu'un regroupement d'entreprises qui, au moment de sa réalisation, n'a d'incidence ni sur la comptabilisation ni sur le résultat net imposable. L'impôt différé est calculé sur la base des taux d'imposition et de la réglementation fiscale qui a été adoptée ou quasi adoptée à la date de clôture et dont l'application est attendue sur la période au cours de laquelle l'actif d'impôt différé en question sera réalisé ou le passif d'impôt différé sera réglé.

Un actif d'impôt différé est comptabilisé seulement dans la mesure où il est probable qu'un bénéfice futur imposable, auquel les différences temporaires pourront être associées, sera disponible.

Les actifs et les passifs d'impôt différé sont compensés lorsqu'il existe un droit juridiquement exécutoire de compenser les actifs d'impôt exigible avec les passifs d'impôt exigible et que les actifs et passifs d'impôt différé concernent de l'impôt sur le résultat prélevé par la même administration fiscale sur la même entité imposable ou sur des entités imposables différentes qui ont l'intention de régler le montant net.

3 Informations significatives sur les méthodes comptables (suite)

Comptabilisation des produits des activités ordinaires

Conformément à IFRS 15, *Produits des activités ordinaires tirés de contrats conclus avec des clients*, les produits des activités ordinaires sont comptabilisés lorsque le contrôle d'un bien ou d'un service est transféré au client. L'application de la norme repose sur un modèle de comptabilisation en cinq étapes : 1) identification du contrat conclu avec le client; 2) identification des obligations de prestation distinctes prévues au contrat; 3) détermination du prix de transaction; 4) répartition du prix de transaction entre les obligations de prestation distinctes; et 5) comptabilisation des produits des activités ordinaires lorsque ou à mesure que les obligations de prestation sont remplies. La grande majorité des produits des activités ordinaires de la Société provient des ventes de marchandises qui sont comptabilisées à un moment précis. Les ventes de marchandises inscrites à l'état consolidé du résultat net et du résultat global sont comptabilisées par la Société au moment où le contrôle des produits est transféré, ce qui survient lorsque le client effectue le paiement et prend possession de la marchandise et que toutes les obligations sont remplies. Pour les marchandises expédiées, les produits des activités ordinaires sont comptabilisés lorsqu'elles quittent le port; pour les services, les produits des activités ordinaires sont comptabilisés lorsque les services sont rendus, soit à un moment précis ou progressivement.

La comptabilisation des produits des activités ordinaires au niveau des magasins a lieu au moment où le client paie la marchandise et en prend possession. Les cartes-cadeaux vendues sont comptabilisées à titre de passif et les produits des activités ordinaires s'y rattachant sont comptabilisés lorsque les cartes-cadeaux sont échangées. Les ventes en ligne sont comptabilisées lorsque le contrôle des marchandises a été transféré au client.

Toutes les ventes sont fermes. Les produits des activités ordinaires sont présentés après déduction des taxes de vente, des rabais et des remises.

Montants bruts et montants nets

La Société peut conclure des ententes en vue de la vente de produits à des clients. Lorsque la Société agit pour son propre compte, elle comptabilise les produits des activités ordinaires selon les montants facturés aux clients. Lorsqu'elle agit à un autre titre, la Société comptabilise le montant net qu'elle conserve en tant que produit des activités ordinaires.

Coût des produits vendus

Le coût des produits vendus comprend le coût des stocks achetés, les frais de transport, les frais d'entreposage et de distribution, les frais de réception en magasin, les frais d'occupation des magasins, des entrepôts et du centre de distribution, de même que la partie efficace de la variation de la juste valeur des couvertures de flux de trésorerie admissibles liées à l'achat de stocks.

3 Informations significatives sur les méthodes comptables (suite)

Ristournes accordées par les fournisseurs

La Société inscrit les ristournes accordées par les fournisseurs en fonction du volume des achats lorsqu'il est probable que ces ristournes seront reçues et que le montant peut raisonnablement être estimé. Les ristournes sont portées en réduction du coût d'acquisition des stocks ou, si les stocks visés ont été vendus, en réduction du coût des produits vendus figurant à l'état consolidé du résultat net et du résultat global.

Frais généraux, frais d'administration et charges d'exploitation des magasins

Le poste « Frais généraux, frais d'administration et charges d'exploitation des magasins » comprend les salaires et les avantages du personnel des magasins et du siège social, les frais de réparation et d'entretien, les honoraires professionnels, les fournitures des magasins ainsi que les frais connexes.

Résultat par action ordinaire

Le résultat par action ordinaire est calculé en fonction du nombre moyen pondéré d'actions ordinaires en circulation pendant l'exercice. Le résultat dilué par action ordinaire est calculé selon la méthode du rachat d'actions, laquelle permet d'évaluer l'effet dilutif des options sur actions. Selon cette méthode, les instruments ayant un effet dilutif sont considérés comme ayant été exercés au début de l'exercice, ou au moment de l'émission si cette date est ultérieure, et le produit reçu est considéré comme ayant été affecté au rachat d'actions ordinaires au cours moyen de l'exercice.

Rémunération fondée sur des actions

Le régime incitatif à long terme (« RILT ») de la Société est composé d'options sur actions et d'UAR, qui peuvent être attribuées annuellement. Les attributions aux termes du RILT sont effectuées de sorte qu'en tout temps les UAR représentent au moins 50 % de la valeur en dollars cible des attributions aux termes du RILT, la tranche résiduelle étant imputée aux options sur actions.

La Société attribue également des unités d'actions différées (« UAD ») aux administrateurs non dirigeants aux termes de son régime d'UAD.

Options sur actions

La Société a mis sur pied un régime d'options à l'intention de la direction en vertu duquel ses dirigeants et employés peuvent recevoir des options visant l'acquisition d'un nombre équivalent d'actions ordinaires de la Société. Les options sur actions aux termes du régime sont attribuées selon une période de service (ou conditions de service), où les droits sont acquis en tranches sur une période de cinq ans à raison de 20 % par année à l'anniversaire de leur date d'attribution et leur durée de vie ne peut dépasser 10 ans. La Société comptabilise une charge de rémunération pour les options sur actions attribuées selon la juste valeur de ces options à la date d'attribution au moyen du modèle d'évaluation des options de Black-Scholes. La charge de rémunération est comptabilisée sur la période d'acquisition des droits relatifs à chaque tranche (acquisition graduelle).

3 Informations significatives sur les méthodes comptables (suite)

À la fin de chaque période de présentation de l'information financière, la Société révisé son estimation du nombre d'options dont les droits devraient être acquis et comptabilise l'incidence de la révision des estimations initiales, le cas échéant, à l'état consolidé du résultat net et du résultat global et inscrit un ajustement correspondant au surplus d'apport.

Lorsque les porteurs d'options exercent leurs options, la trésorerie versée pour les actions émises est créditée au capital-actions (à la valeur nominale), avec la charge de rémunération connexe.

Unités d'actions liées au rendement

Les attributions d'UAR sont des opérations réglées en titres de capitaux propres pour lesquelles la charge de rémunération est évaluée en fonction de la juste valeur à la date d'attribution et comptabilisée sur la période de rendement associée de trois ans, avec augmentation correspondante du surplus d'apport. Les UAR sont acquises et réglées en totalité à la fin de la période de trois ans, sous réserve du niveau d'atteinte des objectifs de rendement établis au moment de l'attribution par le conseil d'administration. Les versements vont de 0 % à 200 % selon le rendement à la fin de la période de rendement de trois ans.

Unités d'actions différées

Une UAD est une unité fictive dont la valeur est équivalente à celle d'une action de la Société. Conformément au régime d'UAD, les administrateurs non dirigeants reçoivent une rémunération annuelle en titres de capitaux propres prenant la forme d'UAD le premier jour de chaque exercice. Les droits rattachés aux UAD qui composent la rémunération annuelle en titres de capitaux propres sont acquis au premier anniversaire de leur date d'attribution, ainsi que les UAD supplémentaires créditées à titre d'équivalents de dividendes à l'égard de ces UAD annuelles. En plus de leur rémunération annuelle fondée sur des titres de capitaux propres, les administrateurs non dirigeants peuvent choisir de recevoir la totalité ou une partie de leur rémunération en trésorerie, versée chaque trimestre, sous forme d'UAD. Les droits sur les UAD portées au crédit du compte théorique d'un administrateur qui a choisi de recevoir la totalité ou une partie de la rémunération en trésorerie sous forme d'UAD sont acquis immédiatement.

Les UAD sont réglées au moment de la démission d'un administrateur, sous forme soit de montant forfaitaire payé en trésorerie soit d'actions ordinaires qui seront acquises sur le marché libre par la Société, à son entière discrétion. La Société comptabilise le régime d'UAD comme une attribution réglée en trésorerie, pour laquelle le passif est ajusté périodiquement pour tenir compte des variations de la valeur de marché des actions de la Société.

La Société conclut également des transactions liées à des dérivés sur actions pour couvrir une partie du risque de prix associé au régime d'UAD et n'applique pas la comptabilité de couverture.

Contrats de location

Conformément aux dispositions de la norme IFRS 16, *Contrats de location*, la Société apprécie si un contrat est ou contient un contrat de location au moment de la passation du contrat. La Société comptabilise un actif au titre du droit d'utilisation et une obligation locative correspondante pour tous les contrats de location aux termes desquels elle est le preneur, à l'exception des contrats de location à court terme (définis comme étant les contrats de location ayant une durée de 12 mois ou moins) et de certains contrats de location dont les biens sous-jacents sont de faible valeur. Dans le cas de ces contrats, la Société comptabilise les paiements de loyers à titre de frais d'occupation de manière linéaire sur la durée du contrat de location.

3 Informations significatives sur les méthodes comptables (suite)

L'obligation locative est évaluée à la valeur actualisée des paiements de loyers qui n'ont pas encore été versés à la date de début du contrat de location, calculée à l'aide du taux d'intérêt implicite du contrat, si ce taux peut être facilement déterminé, ou du taux d'emprunt marginal de la Société.

Les paiements de loyers pris en compte dans l'évaluation de l'obligation locative comprennent les suivants :

- les paiements fixes, déduction faite des avantages incitatifs à la location à recevoir, s'il y a lieu;
- les paiements de loyers variables qui sont fonction d'un indice ou d'un taux, lesquels sont initialement évalués au moyen de l'indice ou du taux en vigueur à la date de début du contrat.

L'obligation locative est présentée sous un poste distinct à l'état consolidé de la situation financière.

L'obligation locative est ultérieurement évaluée en augmentant la valeur comptable pour tenir compte des intérêts sur l'obligation locative (au moyen de la méthode du taux d'intérêt effectif) et en réduisant la valeur comptable pour tenir compte des paiements de loyers versés.

La Société réévalue l'obligation locative (et apporte un ajustement correspondant aux actifs au titre de droits d'utilisation connexes) dans l'une ou l'autre des situations suivantes :

- Il y a eu un changement dans la durée du contrat de location, auquel cas la Société réévalue l'obligation locative en actualisant les paiements de loyers révisés au moyen d'un taux d'actualisation révisé;
- Il y a eu un changement dans les paiements de loyers en raison de la variation d'un indice ou d'un taux, auquel cas la Société réévalue l'obligation locative en actualisant les paiements de loyers révisés au moyen du même taux d'actualisation qui avait été utilisé initialement pour déterminer l'obligation (sauf si le changement dans les paiements de loyers est attribuable à une variation d'un taux d'intérêt variable, auquel cas un taux d'actualisation révisé est utilisé);
- Un contrat de location a été modifié et la modification du contrat de location n'est pas traitée comme un contrat de location distinct, auquel cas la Société réévalue l'obligation locative en actualisant les paiements de loyers révisés au moyen d'un taux d'actualisation révisé.

Le coût des actifs au titre de droits d'utilisation tient compte de l'évaluation initiale de l'obligation locative correspondante, des paiements de loyers versés à la date de début du contrat ou avant cette date ainsi que des coûts directs initiaux engagés, le cas échéant. Ils sont ultérieurement évalués au coût diminué du cumul des amortissements et du cumul des pertes de valeur, s'il y a lieu.

Les actifs au titre de droits d'utilisation sont amortis sur la durée la plus courte entre la durée du contrat de location et la durée d'utilité du bien sous-jacent.

Les paiements de loyers variables qui ne sont pas fonction d'un indice ou d'un taux ne sont pas pris en compte dans l'évaluation de l'obligation locative ni dans celle des actifs au titre de droits d'utilisation. Les paiements connexes sont comptabilisés en charges dans la période au cours de laquelle se produit l'événement ou la situation qui est à l'origine de ces paiements et sont inclus au poste « Coût des produits vendus » ou au poste « Frais généraux, frais d'administration et charges d'exploitation des magasins » à l'état consolidé du résultat net.

Par mesure de simplification, IFRS 16 permet aux preneurs de ne pas séparer les composantes locatives des composantes non locatives et de comptabiliser plutôt chaque composante locative et les composantes non locatives qui s'y rattachent comme une seule composante de nature locative. La Société a choisi de se prévaloir de cette mesure de simplification et traite donc les différentes composantes identifiées d'un contrat de location comme une seule composante de nature locative.

4 Nouvelles normes comptables

En avril 2024, l'International Accounting Standards Board (« IASB ») a publié IFRS 18, *États financiers : Présentation et informations à fournir* (« IFRS 18 »), afin d'assurer la comparabilité de la performance financière d'entités similaires. La norme, qui remplace IAS 1, *Présentation des états financiers*, a une incidence sur la présentation des états financiers de base et des notes, principalement l'état du résultat net, dans lequel les sociétés seront tenues de présenter des catégories distinctes de produits et de charges pour les activités d'exploitation, d'investissement et de financement, ainsi que des sous-totaux prescrits pour chaque nouvelle catégorie. IFRS 18 exigera que les mesures de performance définies par la direction soient expliquées et incluses dans une note distincte dans les états financiers consolidés. La norme entre en vigueur pour les exercices ouverts à compter du 1^{er} janvier 2027, y compris pour les états financiers intermédiaires, et elle doit être appliquée rétrospectivement. La Société évalue actuellement l'incidence de la nouvelle norme sur ses états financiers consolidés.

Un certain nombre de nouvelles normes et de modifications de normes et d'interprétations étaient également applicables au cours de l'exercice considéré ou par la suite. Aucune de ces nouvelles normes ou modifications de normes et d'interprétations n'a eu ou ne devrait avoir d'incidence significative sur les états financiers consolidés de la Société.

5 Estimations et jugements comptables critiques

Pour préparer les états financiers, la direction doit faire des estimations et formuler des hypothèses qui nécessitent de faire appel au jugement et qui ont une incidence sur l'application des méthodes comptables et sur les montants présentés au titre de l'actif, du passif, des produits des activités ordinaires et des charges de la période. Les estimations et autres jugements font l'objet d'une réévaluation constante. Ils sont fondés sur l'expérience de la direction et sur d'autres facteurs, notamment les prévisions d'événements futurs raisonnables dans les circonstances. Les résultats réels peuvent différer de ces estimations.

Les paragraphes qui suivent portent sur les principaux jugements et estimations comptables que la Société a formulés pour préparer les états financiers consolidés.

Évaluation des stocks

Estimation – Les stocks en magasin sont évalués au moindre du coût et de la valeur de réalisation nette, le coût étant déterminé au moyen de la méthode de l'inventaire au prix de détail. Selon cette méthode, la valeur des stocks est convertie au coût en appliquant un ratio du coût sur le prix de vente moyen. Les stocks au centre de distribution ou dans les entrepôts et les stocks en transit en provenance des fournisseurs sont évalués au moindre du coût et de la valeur de réalisation nette, le coût étant déterminé selon le coût moyen pondéré.

La Société estime sa provision pour stocks en fonction de plusieurs facteurs, notamment la quantité de produits à rotation lente ou hors saison en stock, les statistiques historiques en matière de démarque, les plans de marchandisage futurs et les freintes de stocks. La précision des estimations de la Société est tributaire de nombreux facteurs dont certains sont indépendants de sa volonté, notamment l'évolution de la conjoncture économique et des tendances d'achat des consommateurs.

Historiquement, les estimations relatives aux démarques de la Société ne diffèrent pas de manière importante des résultats réels à cet égard. Les variations de la provision pour stocks, et en particulier les freintes de stocks, peuvent avoir une incidence significative sur les résultats de la Société.

5 Estimations et jugements comptables critiques (suite)**Durée des contrats de location**

Estimation – Pour déterminer la durée des contrats de location, la direction prend en considération l'ensemble des faits et circonstances qui créent un avantage économique à exercer une option de prorogation ou à ne pas exercer une option de résiliation. Les options de prorogation (ou les périodes visées par des options de résiliation) sont prises en compte dans la détermination de la durée des contrats de location uniquement si la Société a la certitude raisonnable que l'option de prorogation sera exercée (ou que l'option de résiliation ne sera pas exercée). La Société réapprécie si elle a la certitude raisonnable d'exercer une option de prorogation ou une option de résiliation s'il se produit un événement ou un changement de circonstances important qui influe sur cette appréciation et qui dépend de sa volonté. De plus, selon IFRS 16, la détermination de la durée du contrat de location influe aussi indirectement sur le taux d'emprunt marginal utilisé pour évaluer les obligations locatives.

6 Contrats de location

En date du 2 février 2025, la Société était propriétaire de quatre magasins, d'un centre de distribution et d'un entrepôt, et elle louait les locaux de 1 612 magasins, de son siège social et de six entrepôts.

Les contrats de location des magasins ont généralement une durée initiale d'environ 10 ans. Les contrats de location peuvent comporter une ou plus d'une option permettant de renouveler le contrat de location pour des périodes additionnelles de cinq ans chacune après la fin de la durée initiale. Ces options visent à maximiser la souplesse opérationnelle en matière de gestion des contrats. Les options de prorogation sont établies à un tarif fixe ou à la juste valeur de marché et elles ne peuvent être exercées que par la Société, et non par les bailleurs respectifs. Pour l'exercice à l'étude, l'incidence financière de la révision des durées des contrats de location pour rendre compte de l'exercice d'options de prorogation s'est traduite par une augmentation des obligations locatives comptabilisées de 34 950 \$ (29 496 \$ pour l'exercice clos le 28 janvier 2024).

Certains contrats de location prévoient des paiements de loyers supplémentaires qui sont fonction des variations des indices de prix locaux, ou des paiements de loyers variables qui sont fonction d'un pourcentage des ventes réalisées par la Société au magasin loué. Certains contrats de location requièrent également que la Société effectue des paiements qui ont trait aux impôts fonciers payés par le bailleur ou aux paiements d'assurance effectués par ce dernier. En général, ces montants sont déterminés annuellement.

Le tableau suivant présente le rapprochement des actifs au titre de droits d'utilisation de la Société pour les exercices clos aux dates indiquées ci-dessous :

	2 février 2025	28 janvier 2024
	\$	\$
Solde au début de l'exercice	1 788 550	1 699 755
Ajouts	590 609	327 777
Résiliations et autres ajustements	(871)	(370)
Dotation à l'amortissement	(268 843)	(238 612)
Solde à la fin de l'exercice	2 109 445	1 788 550

Dollarama inc.

Notes annexes

2 février 2025 et 28 janvier 2024

(en milliers de dollars canadiens, sauf indication contraire)

6 Contrats de location (suite)

Le tableau suivant présente le rapprochement des obligations locatives de la Société pour les exercices clos aux dates indiquées ci-dessous :

	2 février 2025	28 janvier 2024
	\$	\$
Solde au début de l'exercice	2 069 229	1 960 743
Ajouts	590 609	327 777
Charges d'intérêts sur les obligations locatives	86 730	66 587
Sorties et autres ajustements	(1 762)	(1 042)
Paie ment net d'obligations locatives	<u>(317 829)</u>	<u>(284 836)</u>
Solde à la fin de l'exercice	<u>2 426 977</u>	<u>2 069 229</u>
Partie courante	278 705	234 523
Partie non courante	2 148 272	1 834 706

Au cours de l'exercice clos le 2 février 2025, la Société a passé en charges des paiements de loyers variables de 131 405 \$ (114 771 \$ au 28 janvier 2024), qui ne sont pas inclus dans les obligations locatives. La Société a également passé en charges des paiements de loyers de 8 431 \$ (10 447 \$ au cours de l'exercice clos le 28 janvier 2024) liés à des contrats de location à court terme et à des contrats de location visant des actifs sous-jacents de faible valeur pour lesquels les paiements n'étaient pas inclus dans les obligations locatives.

Au 2 février 2025, la Société avait des paiements de loyers minimums futurs non actualisés de 167 265 \$ (159 456 \$ au 28 janvier 2024) pour les contrats de location faisant l'objet d'un engagement, mais n'ayant pas encore débuté.

Dollarama inc.

Notes annexes

2 février 2025 et 28 janvier 2024

(en milliers de dollars canadiens, sauf indication contraire)

7 Immobilisations corporelles

	Terrains	Immeubles et toitures	Matériel des magasins et des entrepôts	Matériel informatique	Véhicules	Améliorations locatives	Total
	\$	\$	\$	\$	\$	\$	\$
Coût							
Solde au 28 janvier 2024	160 254	89 699	778 538	95 693	6 587	618 500	1 749 271
Ajouts	58 018	5 666	60 760	10 784	2 105	75 495	212 828
Cessions			(1 009)	-	(1 704)	(2 938)	(5 651)
Solde au 2 février 2025	218 272	95 365	838 289	106 477	6 988	691 057	1 956 448
Cumul des amortissements							
Solde au 28 janvier 2024	-	13 469	424 029	67 003	2 672	291 104	798 277
Dotation à l'amortissement	-	2 402	57 524	10 992	1 304	44 016	116 238
Cessions	-	-	(949)	-	(1 276)	(2 232)	(4 457)
Solde au 2 février 2025	-	15 871	480 604	77 995	2 700	332 888	910 058
Valeur comptable nette							
Solde au 2 février 2025	218 272	79 494	357 685	28 482	4 288	358 169	1 046 390
Coût							
Solde au 29 janvier 2023	70 345	89 662	695 964	83 172	5 858	559 337	1 504 338
Ajouts	89 909	37	84 085	13 286	2 522	62 834	252 673
Cessions	-	-	(1 511)	(765)	(1 793)	(3 671)	(7 740)
Solde au 28 janvier 2024	160 254	89 699	778 538	95 693	6 587	618 500	1 749 271
Cumul des amortissements							
Solde au 29 janvier 2023	-	11 134	374 685	57 611	2 862	255 296	701 588
Dotation à l'amortissement	-	2 335	50 855	10 157	1 170	39 406	103 923
Cessions	-	-	(1 511)	(765)	(1 360)	(3 598)	(7 234)
Solde au 28 janvier 2024	-	13 469	424 029	67 003	2 672	291 104	798 277
Valeur comptable nette							
Solde au 28 janvier 2024	160 254	76 230	354 509	28 690	3 915	327 396	950 994

Dollarama inc.

Notes annexes

2 février 2025 et 28 janvier 2024

(en milliers de dollars canadiens, sauf indication contraire)

8 Immobilisations incorporelles et goodwill

	Logiciels	Appellation commerciale ¹⁾	Total des immobilisations incorporelles	Goodwill
	\$	\$	\$	\$
Coût				
Solde au 28 janvier 2024	221 785	108 200	329 985	727 782
Ajouts	39 121	-	39 121	-
Sorties	(417)	-	(417)	-
Solde au 2 février 2025	260 489	108 200	368 689	727 782
Cumul des amortissements				
Solde au 28 janvier 2024	162 150	-	162 150	-
Dotation à l'amortissement	26 070	-	26 070	-
Sorties	(220)	-	(220)	-
Solde au 2 février 2025	188 000	-	188 000	-
Valeur comptable nette				
Solde au 2 février 2025	72 489	108 200	180 689	727 782
Coût				
Solde au 29 janvier 2023	195 694	108 200	303 894	727 782
Ajouts	26 091	-	26 091	-
Solde au 28 janvier 2024	221 785	108 200	329 985	727 782
Cumul des amortissements				
Solde au 29 janvier 2023	139 240	-	139 240	-
Dotation à l'amortissement	22 910	-	22 910	-
Solde au 28 janvier 2024	162 150	-	162 150	-
Valeur comptable nette				
Solde au 28 janvier 2024	59 635	108 200	167 835	727 782

¹⁾ Les immobilisations incorporelles à durée d'utilité indéterminée ne sont pas amorties.

Dollarama inc.

Notes annexes

2 février 2025 et 28 janvier 2024

(en milliers de dollars canadiens, sauf indication contraire)

9 Participation comptabilisée selon la méthode de la mise en équivalence

a) Participation dans un partenariat

Le 11 juin 2024, la Société a acquis une participation additionnelle de 10,0 % (la « transaction visant Dollarcity ») dans CARS, faisant passer sa participation totale de 50,1 % à 60,1 %. La transaction comprend aussi la création d'ICM, dans laquelle la Société possède indirectement une participation de 80,05 %, comme société mère des entités créées afin de soutenir la future expansion de Dollarcity au Mexique.

La contrepartie de l'acquisition a été réglée au moyen de l'émission de 6 060 478 actions ordinaires de la Société, représentant une contrepartie totale de 553 587 \$ US (761 681 \$) basée sur le cours des actions ordinaires de Dollarama à la clôture de la séance à la TSX, le 11 juin 2024, dont une tranche de 58 700 \$ US (80 765 \$) a été attribuée à l'option d'achat (définie ci-après), ce qui correspond à la juste valeur à la date de transaction, et une tranche de 494 887 \$ US (680 916 \$) a été attribuée à la participation comptabilisée selon la méthode de la mise en équivalence.

Le tableau suivant présente le rapprochement de la valeur comptable de la participation comptabilisée selon la méthode de la mise en équivalence pour les exercices clos aux dates indiquées ci-dessous :

	CARS	
	2 février 2025 \$	28 janvier 2024 \$
Solde au début de l'exercice	319 353	267 768
Coût d'acquisition	680 916	-
Coût de transaction	5 402	-
Participation nette	4 419	3 634
Quote-part du résultat net ¹⁾	129 905	75 293
Quote-part des autres éléments du résultat global ¹⁾	(23 480)	23 249
Distributions	(54 620)	(53 866)
Écarts de conversion	69 755	3 275
Solde à la fin de l'exercice	1 131 650	319 353

¹⁾ La quote-part revenant à la Société du résultat net et des autres éléments du résultat global de CARS était de 50,1 % pour la période du 1^{er} janvier 2024 au 10 juin 2024 et de 60,1 % pour la période du 11 juin 2024 au 31 décembre 2024.

Au cours de l'exercice clos le 2 février 2025, ICM n'a pas effectué d'opérations importantes.

Dollarama inc.

Notes annexes

2 février 2025 et 28 janvier 2024

(en milliers de dollars canadiens, sauf indication contraire)

9 Participation comptabilisée selon la méthode de la mise en équivalence (suite)

Le tableau suivant présente les informations financières résumées, qui reflètent les montants présentés dans les états financiers de CARS, modifiés pour tenir compte des ajustements apportés par la Société lors de l'application de la méthode de la mise en équivalence, y compris les ajustements de juste valeur et les modifications au titre des différences de méthodes comptables, ainsi qu'un rapprochement de cette information avec la valeur comptable de la participation comptabilisée selon la méthode de la mise en équivalence de la Société aux dates indiquées ci-dessous :

	31 décembre 2024	31 décembre 2023
	\$	\$
État consolidé résumé de la situation financière		
Trésorerie et équivalents de trésorerie	195 306	125 667
Autres actifs courants	427 890	488 782
Actifs non courants	1 017 918	878 591
Total des actifs	1 641 114	1 493 040
Passifs financiers courants, compte non tenu des dettes d'exploitation, des autres montants à payer et des provisions	178 365	147 483
Autres passifs courants	336 761	280 102
	515 798	427 585
Passifs financiers non courants, compte non tenu des dettes d'exploitation, des autres montants à payer et des provisions	569 212	651 417
Autres passifs non courants	676	7 022
Total des passifs	1 085 014	1 086 024
Actif net	556 100	407 016
Quote-part de Dollarama (%)	60,1 %	50,1 %
Quote-part de Dollarama dans l'actif net de Dollarcity	334 216	203 915
Goodwill et immobilisations incorporelles à durée d'utilité indéterminée non amortissables	797 434	115 438
Valeur comptable de la participation comptabilisée selon la méthode de la mise en équivalence	1 131 650	319 353
États consolidés résumés du résultat net		
Ventes	1 753 232	1 379 380
Résultat net	234 063	150 285
Autres éléments du résultat global	(40 644)	46 406
Résultat global total	193 419	196 691
Quote-part du résultat net ¹⁾	129 905	75 293
Quote-part des autres éléments du résultat global ¹⁾	(23 480)	23 249
Quote-part du résultat global total	106 425	98 542

¹⁾ La quote-part revenant à la Société du résultat net et des autres éléments du résultat global de CARS était de 50,1 % pour la période du 1^{er} janvier 2024 au 10 juin 2024 et de 60,1 % pour la période du 11 juin 2024 au 31 décembre 2024.

Dollarama inc.

Notes annexes

2 février 2025 et 28 janvier 2024

(en milliers de dollars canadiens, sauf indication contraire)

9 Participation comptabilisée selon la méthode de la mise en équivalence (suite)

b) Dérivé sur participation comptabilisée selon la méthode de la mise en équivalence

Dans le cadre de la transaction visant Dollarcity, la Société a obtenu l'option (l'« option d'achat ») d'acquérir, à tout moment au plus tard le 31 décembre 2027, une participation additionnelle de 9,89 % dans CARS et une participation correspondante de 4,945 % dans ICM. L'option d'achat est évaluée à la juste valeur par le biais du résultat net et est classée à titre d'instrument financier de niveau 3. La juste valeur de l'option a été déterminée au moyen du modèle d'évaluation des options de Black-Scholes.

Le tableau suivant présente le rapprochement de la juste valeur de l'option d'achat pour les exercices clos aux dates indiquées ci-dessous :

	2 février 2025	28 janvier 2024
	\$	\$
Solde au début de l'exercice	-	-
Juste valeur initiale	80 765	-
Profit (perte) latent	-	-
Écarts de conversion	4 591	-
Solde à la fin de l'exercice	<u>85 356</u>	<u>-</u>

10 Dettes d'exploitation et charges à payer

	2 février 2025	28 janvier 2024
	\$	\$
Dettes fournisseurs	117 414	109 399
Montant à payer au titre des avantages du personnel	100 810	89 196
Stocks en transit	44 676	45 941
Taxes de vente à payer	4 004	11 826
Loyers à payer et autres charges	87 996	77 995
	<u>354 900</u>	<u>334 357</u>

Dollarama inc.

Notes annexes

2 février 2025 et 28 janvier 2024

(en milliers de dollars canadiens, sauf indication contraire)

11 Dette

Les titres de créance à long terme en cours se composent des éléments suivants :

	2 février 2025	28 janvier 2024
	\$	\$
Billets non garantis à taux fixe de premier rang (les « billets à taux fixe ») portant intérêt comme suit :		
Taux annuel fixe de 5,165 %, payable en versements semestriels égaux, échéant le 26 avril 2030 (les « billets à taux fixe à 5,165 % »)	450 000	450 000
Taux annuel fixe de 2,443 %, payable en versements semestriels égaux, échéant le 9 juillet 2029 (les « billets à taux fixe à 2,443 % »)	375 000	375 000
Taux annuel fixe de 5,533 %, payable en versements semestriels égaux, échéant le 26 septembre 2028 (les « billets à taux fixe à 5,533 % »)	500 000	500 000
Taux annuel fixe de 1,505 %, payable en versements semestriels égaux, échéant le 20 septembre 2027 (les « billets à taux fixe à 1,505 % »)	300 000	300 000
Taux annuel fixe de 1,871 %, payable en versements semestriels égaux, échéant le 8 juillet 2026 (les « billets à taux fixe à 1,871 % »)	375 000	375 000
Taux annuel fixe de 5,084 %, payable en versements semestriels égaux, échéant le 27 octobre 2025 (les « billets à taux fixe à 5,084 % »)	250 000	250 000
Frais d'émission des titres de créance non amortis, y compris un montant de 1 219 \$ (1 320 \$ au 28 janvier 2024) pour la facilité de crédit (telle qu'elle est définie dans les présentes)	(7 092)	(9 049)
Intérêt à payer sur les billets à taux fixe	22 330	21 460
Ententes de financement à long terme	5 080	-
Couverture de la juste valeur – ajustement de la valeur d'entrée des swaps de taux d'intérêt	12 361	1 983
	2 282 679	2 264 394
Partie courante (y compris les frais d'émission de titres de créance non amortis, l'intérêt à payer sur les billets à taux fixe, les ententes de financement à long terme et les billets à taux fixe dont la date d'échéance se situe dans la prochaine période de 52 semaines, le cas échéant)	(273 771)	(21 460)
	2 008 908	2 242 934

Le tableau qui suit présente la valeur comptable et la juste valeur des billets à taux fixe au 2 février 2025 et au 28 janvier 2024. Les justes valeurs des billets à taux fixe sont classées au niveau 2 de la hiérarchie des justes valeurs.

	2 février 2025		28 janvier 2024	
	Valeur comptable	Juste valeur	Valeur comptable	Juste valeur
	\$	\$	\$	\$
Billets à taux fixe				
Billets à taux fixe à 5,165 %	454 771	480 443	454 198	459 567
Billets à taux fixe à 2,443 %	374 646	359 258	374 184	335 561
Billets à taux fixe à 5,533 %	507 822	534 915	507 433	518 705
Billets à taux fixe à 1,505 %	301 029	287 922	300 714	270 105
Billets à taux fixe à 1,871 %	375 018	368 996	374 561	351 596
Billets à taux fixe à 5,084 %	253 171	253 220	252 641	250 798
	2 266 457	2 284 754	2 263 731	2 186 332

Dollarama inc.

Notes annexes

2 février 2025 et 28 janvier 2024

(en milliers de dollars canadiens, sauf indication contraire)

11 Dette (suite)

Convention de crédit

Le 28 juin 2024, la Société et les prêteurs ont conclu une septième convention de modification de la troisième convention de crédit modifiée et mise à jour (la « troisième convention de crédit ») notamment pour i) passer du taux CDOR (Canadian Dollar Offered Rate) au taux des opérations de pension à un jour (Canadian Overnight Repo Rate Average ou « taux CORRA »); et ii) proroger les dates d'échéance des facilités de crédit renouvelables (collectivement, la « facilité de crédit »), de façon à ce que la date d'échéance de la facilité A d'un montant de 250 000 \$ soit prorogée du 5 juillet 2028 au 28 juin 2029, la date d'échéance de la facilité B d'un montant de 450 000 \$ soit prorogée du 6 juillet 2026 au 28 juin 2027, la date d'échéance de la facilité C d'un montant de 50 000 \$ soit prorogée du 6 juillet 2026 au 28 juin 2027 et la date d'échéance de la facilité D d'un montant de 300 000 \$ soit prorogée du 3 juillet 2024 au 27 juin 2025.

Aux termes de la troisième convention de crédit, la Société peut, dans certaines circonstances et sous réserve de l'obtention d'engagements supplémentaires de la part des prêteurs existants ou d'autres institutions admissibles, demander des augmentations portant le montant total disponible aux termes des facilités engagées, y compris les engagements existants, à 1 500 000 \$.

La troisième convention de crédit oblige la Société à respecter, sur une base trimestrielle et consolidée, un ratio minimal de couverture des intérêts et un ratio maximal d'endettement. La Société a la possibilité d'effectuer des emprunts en dollars canadiens et américains.

La facilité de crédit est cautionnée par Dollarama S.E.C. et par Dollarama GP Inc. (collectivement, avec la Société, les « parties garantissant l'emprunt »). La troisième convention de crédit est assortie de clauses restrictives qui, sous réserve de certaines exceptions, limitent la capacité des parties garantissant l'emprunt de faire notamment ce qui suit : contracter, prendre en charge ou autoriser des dettes de premier rang ou des privilèges; réaliser des fusions, des acquisitions, des ventes d'actifs ou des opérations de cession-bail; changer la nature de leurs activités et effectuer certaines opérations avec des sociétés du même groupe. La troisième convention de crédit limite également la capacité de la Société, dans certaines circonstances, de faire ce qui suit en cas de défaut aux termes de la convention : procéder à des prêts; déclarer des dividendes et faire des paiements relatifs à des participations en actions ou racheter de telles participations.

Au 2 février 2025 et au 28 janvier 2024, aucun montant n'était en cours aux termes de la troisième convention de crédit. Au 2 février 2025, un montant de 1 048 627 \$ était disponible aux termes de sa facilité de crédit (1 049 048 \$ au 28 janvier 2024) et des lettres de crédit avaient été émises pour l'achat de stocks totalisant 1 373 \$ (952 \$ au 28 janvier 2024). Au 2 février 2025, la Société respectait toutes ses clauses restrictives de nature financière aux termes de la troisième convention de crédit.

11 Dette (suite)

Emprunts à court terme

Aux termes du programme de billets de trésorerie aux États-Unis, la Société peut émettre, à l'occasion, par voie de placement privé, en vertu des dispenses d'inscription et d'obligations relatives au prospectus conformément aux lois sur les valeurs mobilières applicables, des billets de trésorerie non garantis dont l'échéance est d'au plus 397 jours à compter de la date d'émission (les « billets de trésorerie américains »). Le montant en capital total des billets de trésorerie américains en cours aux termes du programme de billets de trésorerie aux États-Unis ne peut en aucun temps dépasser 700 000 \$ US. La Société utilise des instruments financiers dérivés pour convertir en dollars canadiens le produit net tiré de l'émission des billets de trésorerie américains et affecte ce produit aux fins générales de l'entreprise.

Les billets de trésorerie américains sont des obligations non garanties directes de la Société et occupent le même rang que toutes les autres dettes non garanties et non subordonnées de la Société. Les billets de trésorerie américains sont cautionnés inconditionnellement par Dollarama S.E.C. et par Dollarama GP Inc., filiales entièrement détenues par la Société. La facilité de crédit de la Société sert de garantie de liquidités aux fins du remboursement des billets de trésorerie américains. Au 2 février 2025, aucun montant n'était en cours aux termes du programme de billets de trésorerie aux États-Unis (nul au 28 janvier 2024).

12 Capitaux propres

a) Capital-actions

Offre publique de rachat dans le cours normal des activités

Le 20 juin 2024, le gouvernement du Canada a adopté des dispositions législatives instaurant un impôt de 2 % sur les rachats effectués à compter du 1^{er} janvier 2024. Par conséquent, la Société a comptabilisé 22 694 \$ d'impôt pour les actions rachetées et annulées au cours de la période allant du 1^{er} janvier 2024 au 2 février 2025, ainsi qu'une augmentation correspondante du déficit, dont une tranche de 2 498 \$ a été payée au 2 février 2025.

Le 4 juillet 2024, la Société a annoncé le renouvellement de son offre publique de rachat dans le cours normal des activités (l'« offre de rachat »). Dans le cadre de l'offre de rachat, la Société pourrait racheter jusqu'à 16 549 476 actions ordinaires, soit 6,0 % du flottant de la Société de 275 824 605 actions ordinaires au 28 juin 2024, au cours de la période de 12 mois allant du 7 juillet 2024 au 6 juillet 2025. Toutes les actions ordinaires rachetées dans le cadre de l'offre de rachat seront soit annulées soit placées en fiducie pour couvrir l'exposition de la Société en ce qui a trait aux attributions effectuées aux termes de son régime d'UAR, y compris à des fins de règlement de ses obligations aux termes de ce régime.

Dollarama inc.

Notes annexes

2 février 2025 et 28 janvier 2024

(en milliers de dollars canadiens, sauf indication contraire)

12 Capitaux propres (suite)

Le tableau suivant présente les actions rachetées aux fins d'annulation dans le cadre des programmes d'offre de rachat de la Société au cours des exercices clos aux dates indiquées ci-dessous :

	2 février 2025	28 janvier 2024
Nombre d'actions ordinaires rachetées et annulées dans le cadre de l'offre de rachat	8 119 971	7 125 730
Contrepartie en trésorerie versée, attribuée aux éléments suivants :		
Capital-actions	33 742 \$	13 070 \$
Déficit ¹⁾	1 057 166 \$	642 799 \$
Total	1 090 908 \$	655 869 \$

¹⁾ Pour l'exercice clos le 2 février 2025, comprend un montant de 22 694 \$ à titre d'impôt pour les rachats d'actions effectués au cours de la période allant du 1^{er} janvier 2024 au 2 février 2025, dont une tranche de 2 498 \$ a été payée au cours de l'exercice.

Le tableau suivant présente les actions rachetées dans le cadre de l'offre de rachat de la Société et détenues dans la fiducie du régime de prestations aux employés afin de couvrir l'exposition de la Société en ce qui a trait aux attributions effectuées aux termes de son régime d'UAR au cours des exercices clos aux dates indiquées ci-dessous :

	2 février 2025		28 janvier 2024	
	Nombre d'actions ordinaires	Montant \$	Nombre d'actions ordinaires	Montant \$
Solde au début de l'exercice	-	-	-	-
Acquisitions d'actions propres	143 699	20 000	-	-
Règlements d'actions propres	-	-	-	-
Solde à la fin de l'exercice	143 699	20 000	-	-

La fiducie du régime de prestations aux employés est considérée comme une entité structurée et est consolidée dans les états financiers de la Société.

Dollarama inc.

Notes annexes

2 février 2025 et 28 janvier 2024

(en milliers de dollars canadiens, sauf indication contraire)

12 Capitaux propres (suite)**b) Actions ordinaires autorisées**

La Société est autorisée à émettre un nombre illimité d'actions ordinaires. Toutes les actions ordinaires sont émises entièrement libérées et sans valeur nominale. Les variations du capital-actions de la Société pour les exercices clos aux dates indiquées ci-dessous se présentent comme suit :

	2 février 2025		28 janvier 2024	
	Nombre d'actions ordinaires	Montant \$	Nombre d'actions ordinaires	Montant \$
Solde au début de l'exercice	278 760 573	523 125	284 505 648	488 074
Annulation aux termes de l'offre de rachat	(8 119 971)	(33 742)	(7 125 730)	(13 070)
Émission d'actions ordinaires	6 536 727	786 319	1 380 655	48 121
Solde à la fin de l'exercice	<u>277 177 329</u>	<u>1 275 702</u>	<u>278 760 573</u>	<u>523 125</u>

c) Cumul des autres éléments du résultat global

Le tableau suivant présente le rapprochement des composantes du cumul des autres éléments du résultat global pour les exercices clos aux dates indiquées ci-dessous :

	2 février 2025 \$	28 janvier 2024 \$
Cumul des autres éléments du résultat global au début de l'exercice	34 731	11 736
Variation nette de la juste valeur des contrats de change à terme faisant l'objet d'ajustements de la valeur d'entrée	50 582	12 984
Profits réalisés sur les contrats à terme sur obligations ne faisant pas l'objet d'ajustements de la valeur d'entrée	-	13 841
Dotation à l'amortissement des profits nets sur les contrats à terme sur obligations ne faisant pas l'objet d'ajustements de la valeur d'entrée	(4 826)	(3 237)
Écarts de conversion	76 436	4 004
Quote-part des autres éléments du résultat global de la participation comptabilisée selon la méthode de la mise en équivalence	(23 480)	23 249
Charge d'impôt applicable	<u>(12 403)</u>	<u>(5 959)</u>
Total des autres éléments du résultat global, déduction faite du produit d'impôt	86 309	44 882
Transfert vers les stocks de profits réalisés sur les couvertures de flux de trésorerie	(20 266)	(29 766)
Charge d'impôt applicable	<u>5 365</u>	<u>7 879</u>
Cumul des autres éléments du résultat global à la clôture de l'exercice	<u>106 139</u>	<u>34 731</u>

Dollarama inc.

Notes annexes

2 février 2025 et 28 janvier 2024

(en milliers de dollars canadiens, sauf indication contraire)

12. Capitaux propres (suite)

d) Dividendes

Le tableau ci-dessous présente le montant des dividendes comptabilisés comme des distributions aux porteurs d'actions ordinaires dans l'état consolidé des variations des capitaux propres de chaque trimestre des exercices clos le 2 février 2025 et le 28 janvier 2024.

Trimestre clos le	28 avril 2024	28 juillet 2024	27 octobre 2024	2 février 2025
Dividende déclaré	25 640 \$	25 949 \$	25 828 \$	25 558 \$
Dividende par action ordinaire	0,0920 \$	0,0920 \$	0,0920 \$	0,0920 \$
Date de déclaration	3 avril 2024	11 juin 2024	10 septembre 2024	3 décembre 2024
Date de versement	3 mai 2024	2 août 2024	1 ^{er} novembre 2024	7 février 2025
Trimestre clos le	30 avril 2023	30 juillet 2023	29 octobre 2023	28 janvier 2024
Dividende déclaré	20 206 \$	20 064 \$	20 033 \$	19 827 \$
Dividende par action ordinaire	0,0708 \$	0,0708 \$	0,0708 \$	0,0708 \$
Date de déclaration	28 mars 2023	6 juin 2023	12 septembre 2023	12 décembre 2023
Date de versement	5 mai 2023	4 août 2023	3 novembre 2023	2 février 2024

13 Rémunération fondée sur des actions

a) Unités d'actions liées au rendement

Pour l'exercice clos le 2 février 2025, la Société a comptabilisé une charge de rémunération fondée sur des actions de 9 934 \$ pour les UAR (8 285 \$ pour l'exercice clos le 28 janvier 2024).

Les UAR en cours pour l'exercice clos à la date indiquée ci-dessous se présentent comme suit :

	2 février 2025	28 janvier 2024
En cours au début de l'exercice	222 229	171 295
Attribuées	55 059	74 556
Réglées	(87 847)	-
Annulées	(4 361)	(23 622)
En cours à la fin de l'exercice	185 080	222 229

Dollarama inc.

Notes annexes

2 février 2025 et 28 janvier 2024

(en milliers de dollars canadiens, sauf indication contraire)

13 Rémunération fondée sur des actions (suite)

b) Options sur actions

Pour l'exercice clos le 2 février 2025, la Société a comptabilisé une charge de rémunération fondée sur des actions de 5 573 \$ pour les options sur actions (4 817 \$ pour l'exercice clos le 28 janvier 2024).

Les options sur actions en cours et pouvant être exercées pour les exercices clos aux dates indiquées ci-dessous se présentent comme suit :

	2 février 2025		28 janvier 2024	
	Nombre d'options sur actions	Prix d'exercice moyen pondéré \$	Nombre d'options sur actions	Prix d'exercice moyen pondéré \$
En cours au début de l'exercice	2 115 097	52,73	3 358 385	40,79
Attribuées	166 670	111,69	264 885	82,16
Exercées	(476 249)	41,52	(1 380 655)	28,44
Annulées	(29 235)	74,16	(127 518)	62,28
En cours à la fin de l'exercice	<u>1 776 283</u>	<u>60,92</u>	<u>2 115 097</u>	<u>52,73</u>
Pouvant être exercées à la fin de l'exercice	<u>1 056 815</u>	<u>49,94</u>	<u>1 166 068</u>	<u>45,04</u>

Des informations concernant les options sur actions en cours et pouvant être exercées au 2 février 2025 sont présentées ci-après :

	Options sur actions en cours			Options sur actions pouvant être exercées		
Fourchette de prix d'exercice	Durée de vie contractuelle résiduelle moyenne pondérée (en mois)	Nombre d'options sur actions	Prix d'exercice moyen pondéré \$	Durée de vie contractuelle résiduelle moyenne pondérée (en mois)	Nombre d'options sur actions	Prix d'exercice moyen pondéré \$
30,20 \$ - 42,49 \$	45	254 500	37,20	45	254 500	37,20
42,50 \$ - 47,34 \$	64	437 200	46,80	64	320 800	46,80
47,35 \$ - 53,88 \$	39	221 100	51,09	39	221 100	51,09
53,89 \$ - 65,15 \$	74	274 600	56,50	74	148 200	56,50
65,16 \$ - 77,62 \$	86	203 387	73,79	86	72 272	73,79
77,63 \$ - 111,69 \$	103	385 496	94,57	99	39 943	82,40
	<u>71</u>	<u>1 776 283</u>	<u>60,92</u>	<u>58</u>	<u>1 056 815</u>	<u>49,94</u>

Dollarama inc.

Notes annexes

2 février 2025 et 28 janvier 2024

(en milliers de dollars canadiens, sauf indication contraire)

13 Rémunération fondée sur des actions (suite)

La juste valeur moyenne pondérée des options sur actions attribuées au cours des exercices clos aux dates indiquées ci-après a été estimée à la date d'attribution selon le modèle d'évaluation des options de Black-Scholes à partir des hypothèses suivantes :

	2 février 2025	28 janvier 2024
Prix d'exercice par action	111,69 \$	82,16 \$
Rendement des dividendes	0,3 %	0,3 %
Taux d'intérêt sans risque	3,6 %	2,9 %
Durée prévue	6,1 ans	6,1 ans
Volatilité attendue	25,7 %	26,3 %
Juste valeur moyenne pondérée des options sur actions estimée à la date d'attribution	35,68 \$	25,41 \$

La durée prévue est estimée selon la moyenne de la période d'acquisition et de la durée contractuelle des options sur actions. La volatilité attendue est établie d'après l'observation hebdomadaire du cours des actions de la Société.

c) Unités d'actions différées

Pour l'exercice clos le 2 février 2025, la Société a comptabilisé une charge de rémunération fondée sur des actions de 1 510 \$ pour les UAD (2 266 \$ pour l'exercice clos le 28 janvier 2024), qui tient compte de l'incidence des dérivés sur actions. Au 2 février 2025, le passif lié aux UAD s'élevait à 26 934 \$ (17 432 \$ au 28 janvier 2024) et la valeur intrinsèque du passif lié aux prestations dont les droits sont acquis était de 25 910 \$ (16 579 \$ pour l'exercice clos le 29 janvier 2023).

Les UAD en cours pour l'exercice clos aux dates indiquées ci-dessous se présentent comme suit :

	2 février 2025	28 janvier 2024
En cours au début de l'exercice	174 544	159 594
Attribuées	12 702	14 950
En cours à la fin de l'exercice	187 246	174 544

Dollarama inc.

Notes annexes

2 février 2025 et 28 janvier 2024

(en milliers de dollars canadiens, sauf indication contraire)

14 Impôt sur le résultat**a) Impôt sur le résultat**

	2 février 2025	28 janvier 2024
	\$	\$
Charge d'impôt exigible à l'égard de l'exercice considéré	388 969	350 656
Charge d'impôt différé liée à la naissance et à la résorption de différences temporaires	(10 618)	(10 237)
Impôt sur le résultat	378 351	340 419

Le taux d'imposition effectif ne correspond pas au taux d'imposition combiné canadien fédéral-provincial prévu par la loi. Les états consolidés du résultat net et du résultat global comprennent des éléments non imposables ou non déductibles fiscalement et, par conséquent, la charge d'impôt sur le résultat ne reflète pas le taux d'imposition prévu par la loi. Le tableau suivant présente le rapprochement du taux d'imposition effectif avec la charge d'impôt sur le résultat calculée en fonction du taux d'imposition prescrit.

	2 février 2025	28 janvier 2024
	\$	\$
Taux d'imposition combiné canadien fédéral-provincial prévu par la loi	26,5 %	26,5 %
Augmentation (diminution) du taux d'imposition découlant de :		
Différences permanentes	(2,1) %	(1,3) %
Autres	0,1 %	-
Charge d'impôt	24,5 %	25,2 %

La charge d'impôt sur le résultat comptabilisée repose sur la meilleure estimation que fait la direction du taux moyen pondéré d'imposition du résultat annuel attendu pour l'exercice complet.

Dollarama inc.

Notes annexes

2 février 2025 et 28 janvier 2024

(en milliers de dollars canadiens, sauf indication contraire)

14 Impôt sur le résultat (suite)**b) Impôt différé**

L'impôt différé rend compte de l'incidence fiscale nette des différences temporaires entre la valeur des actifs et des passifs à des fins comptables et à des fins fiscales. Les principales composantes des actifs et des passifs d'impôt différé se présentent comme suit :

	2 février 2025	28 janvier 2024
	\$	\$
Provisions non déductibles	36 862	31 234
Obligations locatives	640 751	547 649
Instruments financiers dérivés	-	1 533
Actif d'impôt différé	677 613	580 416
Immobilisations corporelles	658 473	574 535
Immobilisations incorporelles et goodwill	136 168	133 154
Instruments financiers dérivés	5 820	-
Passif d'impôt différé	800 461	707 689
	122 848	127 273

Les variations des passifs d'impôt différé nets de la Société pour les exercices clos aux dates indiquées ci-dessous se présentent comme suit :

	2 février 2025	28 janvier 2024
	\$	\$
Passifs d'impôt différé nets au début de l'exercice	127 273	144 848
Produit d'impôt différé comptabilisé en résultat net	(10 618)	(10 237)
Impôt différé lié aux UAR porté en déduction des capitaux propres	(1 464)	(2 612)
Charge (recouvrement) d'impôt différé comptabilisé dans les autres éléments du résultat global	7 657	(4 726)
Passifs d'impôt différé nets à la fin de l'exercice	122 848	127 273

Dollarama inc.

Notes annexes

2 février 2025 et 28 janvier 2024

(en milliers de dollars canadiens, sauf indication contraire)

15 Instruments financiers

Exposition au risque et gestion connexe

Les activités de la Société l'exposent à divers risques financiers : risque de marché (notamment le risque de change et le risque de taux d'intérêt lié à la juste valeur et aux flux de trésorerie), risque de crédit et risque de liquidité. Le programme de gestion des risques de la Société met l'accent sur le caractère imprévisible du marché des capitaux et vise à réduire au minimum ses incidences défavorables éventuelles sur la performance financière de la Société. La Société utilise des instruments financiers dérivés pour couvrir son exposition à certains risques.

La gestion du risque est exécutée par le service des finances dans le cadre de pratiques approuvées par le conseil d'administration. Le service des finances identifie, évalue et couvre les risques financiers selon les besoins de la Société. Le conseil d'administration établit un cadre de référence pour la gestion globale du risque qui touche à de nombreux secteurs de risque, notamment, sans s'y limiter, le risque de change, le risque de taux d'intérêt, le risque de crédit et l'utilisation d'instruments financiers dérivés.

a) Catégories d'évaluation

Les actifs et les passifs financiers ont été classés dans des catégories qui déterminent leur base d'évaluation et, pour les éléments évalués à la juste valeur, qui indiquent si les variations de la juste valeur sont inscrites à l'état consolidé du résultat net et du résultat global. Ces catégories sont, pour les actifs, l'évaluation au coût amorti ou à la juste valeur par le biais de l'état consolidé du résultat net et du résultat global et, pour les passifs, l'évaluation au coût amorti ou à la juste valeur par le biais de l'état consolidé du résultat net et du résultat global. Le tableau qui suit présente la valeur comptable des actifs et des passifs pour chacune de ces catégories au :

	2 février 2025 \$	28 janvier 2024 \$
Actifs		
Coût amorti		
Trésorerie et équivalents de trésorerie	122 685	313 915
Créances	46 638	32 474
Distributions à recevoir de la participation comptabilisée selon la méthode de la mise en équivalence	54 620	26 906
Total au coût amorti	223 943	373 295
Juste valeur par le biais du résultat net		
Instruments financiers dérivés ¹⁾	42 331	5 318
Passifs		
Coût amorti		
Dettes d'exploitation et charges à payer ²⁾	344 238	320 135
Dividendes à verser	25 558	19 827
Obligations locatives	2 426 977	2 069 229
Dette à long terme	2 282 679	2 264 394
Total au coût amorti	5 079 452	4 673 585
Juste valeur par le biais du résultat net		
Instruments financiers dérivés ¹⁾	-	3 681

¹⁾ Ces dérivés font partie d'une relation de couverture efficace.

²⁾ Compte non tenu des dettes d'exploitation non contractuelles.

15 Instruments financiers (suite)

Évaluations de la juste valeur

La valeur comptable des instruments financiers est présentée à l'état consolidé de la situation financière à la juste valeur ou au coût amorti selon les méthodes comptables appliquées par la Société. Les actifs et passifs financiers courants, qui incluent la trésorerie et les équivalents de trésorerie, les créances, les distributions à recevoir de la participation comptabilisée selon la méthode de la mise en équivalence, les dettes d'exploitation et charges à payer et les dividendes à verser, se rapprochent de leur juste valeur compte tenu de leur échéance immédiate ou à court terme.

La hiérarchie des justes valeurs selon laquelle la Société évalue ses instruments financiers comporte les trois niveaux suivants :

Niveau 1 – prix cotés sur des marchés actifs pour des actifs ou des passifs identiques;

Niveau 2 – données autres que les prix cotés visés au niveau 1, qui sont observables pour l'actif ou le passif concerné, soit directement (tels que les prix) ou indirectement (à savoir les données dérivées de prix);

Niveau 3 – données relatives à l'actif ou au passif qui ne sont pas fondées sur des données de marché observables.

b) Dérivés

Les contrats de change à terme et les swaps de taux d'intérêt sont désignés comme instruments de couverture et sont comptabilisés à la juste valeur, laquelle est établie au moyen des cours du marché et d'autres données observables.

La Société dispose de conventions-cadres de compensation pour la très grande majorité des dérivés, mais aucun montant n'avait été compensé au 2 février 2025 ou au 28 janvier 2024.

Dollarama inc.

Notes annexes

2 février 2025 et 28 janvier 2024

(en milliers de dollars canadiens, sauf indication contraire)

15 Instruments financiers (suite)

Le sommaire ci-après présente la valeur nominale contractuelle, le taux contractuel ou le taux d'intérêt moyen pondéré, selon le cas, le poste de l'état de la situation financière et la juste valeur estimative des instruments financiers dérivés au 2 février 2025 et au 28 janvier 2024 :

	Valeur nominale contractuelle	Taux contractuel moyen pondéré	État de la situation financière	Juste valeur – Actif (passif)	Nature de la relation de couverture
	\$ US/\$ CA	\$ US/\$ CA/ taux d'intérêt	Poste	Autres données observables importantes (niveau 2) \$	Récurrente
Au 2 février 2025					
Instruments de couverture des achats de marchandises prévus en dollars américains					
Contrats de change à terme en dollars américains	581 000	1,39	Actifs courants	29 970	Couverture de flux de trésorerie
	<u>581 000</u>			<u>29 970</u>	
Instruments de couverture des billets taux fixe-taux variable					
Swaps de taux d'intérêt en dollars canadiens	250 000	CORRA	Actifs courants	12 361	Couverture de la juste valeur
	<u>250 000</u>			<u>12 361</u>	
Total	<u>831 000</u>			<u>42 331</u>	
Au 28 janvier 2024					
Instruments de couverture des achats de marchandises prévus en dollars américains					
Contrats de change à terme en dollars américains	265 000	1,33	Actifs courants	3 335	Couverture de flux de trésorerie
Contrats de change à terme en dollars américains	223 000	1,36	Passifs courants	(3 681)	Couverture de flux de trésorerie
	<u>488 000</u>			<u>(346)</u>	
Instruments de couverture des billets taux fixe-taux variable					
Swaps de taux d'intérêt en dollars canadiens	150 000	CORRA	Actifs courants	1 983	Couverture de la juste valeur
	<u>150 000</u>			<u>1 983</u>	
Total	<u>638 000</u>			<u>1 637</u>	

15 Instruments financiers (suite)

Les contrats de change à terme sont libellés dans la même devise que celle dans laquelle sont libellés les achats de stocks futurs hautement probables; par conséquent, le ratio de couverture est de 1:1.

Pour l'exercice clos le 2 février 2025, des profits liés à la juste valeur cumulés de 17 728 \$ (37 052 \$ pour l'exercice clos le 28 janvier 2024) sur des contrats de change à terme en dollars américains comptabilisés dans la valeur comptable des stocks ont été reclassés hors des stocks et comptabilisés dans le coût des produits vendus à l'état consolidé du résultat net et du résultat global.

Inefficacité de la couverture

La Société documente officiellement les relations entre les instruments de couverture et les éléments couverts, ainsi que les objectifs et stratégies de gestion du risque qui sous-tendent les opérations de couverture.

L'efficacité de la couverture est déterminée dès l'origine de la relation de couverture et par des évaluations prospectives périodiques de l'efficacité pour s'assurer qu'il existe une relation économique entre l'élément couvert et l'instrument de couverture.

En ce qui concerne les couvertures d'achats en devises et les couvertures d'emprunts en dollars américains, la Société ou ses filiales concluent des relations de couverture lorsque les principales conditions de l'instrument de couverture correspondent exactement aux conditions de l'élément couvert. La Société effectue par conséquent une évaluation qualitative de l'efficacité.

En ce qui concerne les couvertures d'achats en devises, l'inefficacité peut survenir si le moment de la transaction prévue change par rapport à l'estimation initiale ou si le risque de crédit de la Société ou de la contrepartie change. Dans le cas des couvertures d'emprunts en dollars américains, l'inefficacité peut survenir si les conditions de l'instrument de couverture sont différentes de celles de l'élément couvert.

c) Risque de marché

i. Risque de change

Le dollar canadien est la monnaie fonctionnelle de la Société. Comme les entrées de trésorerie sont principalement libellées en dollars canadiens, la Société est exposée aux fluctuations du taux de change du dollar canadien par rapport au dollar américain lorsqu'elle paie en dollars américains des dépenses relatives à des marchandises et lorsqu'elle comptabilise sa quote-part du résultat net de Dollarcity.

Des contrats de change à terme sont conclus en vue de gérer le risque de fluctuations des devises associé aux achats prévus en dollars américains de marchandises vendues dans les magasins ainsi que la couverture des emprunts en dollars américains convertis en dollars canadiens dans le cadre du programme de billets de trésorerie aux États-Unis. Ces contrats sont achetés à des fins de couverture des flux de trésorerie dans le cadre du processus de gestion des risques de la Société et sont désignés comme instruments de couverture des achats futurs de marchandises hautement probables et des billets de trésorerie américains (l'« élément couvert »). Selon la politique de la Société, les principales conditions des contrats à terme doivent correspondre aux éléments couverts.

15 Instruments financiers (suite)

Chaque date de clôture, la Société évalue l'efficacité des couvertures de flux de trésorerie afin de s'assurer que la relation de couverture entre l'instrument de couverture et l'élément couvert demeure hautement efficace.

Les contrats de change à terme sont désignés comme instruments de couverture et comptabilisés à la juste valeur déterminée selon les cours du marché et d'autres données observables. La Société désigne ses contrats de change à terme comme couvertures de la variabilité des flux de trésorerie futurs hautement probables attribuables à une transaction prévue (couvertures de flux de trésorerie) ou comme couvertures d'emprunts en dollars américains dans le cadre du programme de billets de trésorerie aux États-Unis (couvertures de flux de trésorerie). La juste valeur de ces contrats est calculée à l'aide des taux de change à terme à la date de l'évaluation, la valeur résultante étant ramenée à la valeur actualisée, ou à l'aide d'autres techniques d'évaluation.

Pour l'exercice clos le 2 février 2025, des profits liés à la juste valeur cumulés de 20 266 \$ (29 766 \$ pour l'exercice clos le 28 janvier 2024) sur des contrats de change à terme ont été reclassés depuis le cumul des autres éléments du résultat global vers la valeur comptable des stocks.

Les profits ou pertes liés à la juste valeur cumulés sont comptabilisés dans les stocks avant d'être reclassés dans le coût des produits vendus. Par conséquent, les ajustements sont effectués au titre des variations des éléments hors trésorerie du fonds de roulement, dans le tableau consolidé des flux de trésorerie.

Au 2 février 2025 et au 28 janvier 2024, une variation de 10 % du dollar canadien par rapport au dollar américain sur les comptes monétaires en dollars américains, toute autre variable demeurant constante, aurait eu une incidence respective favorable ou défavorable d'environ 1 465 \$ et 2 789 \$ sur le résultat net.

ii. Risque de taux d'intérêt

Le risque de taux d'intérêt de la Société découle de sa dette à long terme et de ses emprunts à court terme. La dette à long terme et les emprunts à court terme portant intérêt à des taux variables exposent les flux de trésorerie de la Société au risque de taux d'intérêt. La dette à long terme portant intérêt à des taux fixes expose la Société au risque de taux d'intérêt lié à la juste valeur.

Sur une base trimestrielle, la Société analyse son exposition au risque de taux d'intérêt. Elle simule différents scénarios, tenant compte des refinancements, du renouvellement des positions actuelles, d'autres sources de financement et des couvertures. En se fondant sur ces scénarios, la Société calcule l'incidence sur le résultat de variations données des taux d'intérêt. À l'occasion, la Société utilise des emprunts à taux variable pour financer une partie de ses activités d'exploitation et de ses dépenses d'investissement. Ces obligations exposent la Société au risque de variation de ses versements d'intérêts par suite de fluctuations des taux d'intérêt.

Au 2 février 2025, 100 % (100 % au 28 janvier 2024) de la dette à long terme de la Société portait intérêt à taux fixe et aucun emprunt (aucun au 28 janvier 2024) ne portait intérêt à taux variable.

La Société a également recours à des swaps de taux d'intérêt pour atténuer le risque associé à la variation de la juste valeur des divers billets à taux fixe par suite des fluctuations des taux d'intérêt. Ces instruments financiers dérivés sont utilisés à des fins de gestion des risques et sont désignés comme couvertures de la juste valeur. Aux termes de ces swaps de taux d'intérêt, la Société reçoit un taux d'intérêt fixe et paie des intérêts à un taux variable sur un montant notionnel. Ces dérivés sont désignés comme des instruments de couverture et comptabilisés à la juste valeur dans l'état consolidé de la situation financière.

15 Instruments financiers (suite)

Une analyse par date d'échéance est fournie à la note 15 e).

Au 2 février 2025, une variation de 100 points de base du taux CORRA, toute autre variable demeurant constante, aurait eu une incidence favorable ou défavorable d'environ 1 838 \$ sur le résultat net (1 103 \$ au 28 janvier 2024).

iii. Risque de prix

La Société utilise des dérivés sur actions à titre de couverture économique d'une partie du risque de prix associé au régime d'UAD, car les montants comptabilisés au titre des passifs connexes varient en fonction de la juste valeur des actions de la Société. Ces dérivés ne sont pas désignés comme instruments de couverture aux fins de la comptabilité, et les variations de la juste valeur sont comptabilisées dans les frais généraux, frais d'administration et charges d'exploitation des magasins dans les états consolidés du résultat net et du résultat global. Ces dérivés sont réglés au cours de chaque période de présentation de l'information financière.

d) Risque de crédit

Le risque de crédit est le risque que survienne une perte imprévue lorsqu'une tierce partie manque à ses obligations contractuelles. Les instruments financiers susceptibles d'exposer la Société au risque de crédit comprennent la trésorerie et les équivalents de trésorerie, les créances, les distributions à recevoir de la participation comptabilisée selon la méthode de la mise en équivalence et les contrats dérivés.

La Société compense le risque de crédit en déposant sa trésorerie et ses équivalents de trésorerie auprès de grandes institutions financières auxquelles les agences de notation reconnues mondialement ont attribué une notation élevée.

La Société est exposée au risque de crédit sur les montants à recevoir des propriétaires au titre des allocations du locataire, les créances d'exploitation auprès de tiers et les distributions à recevoir de la participation comptabilisée selon la méthode de la mise en équivalence. Pour atténuer ce risque, la Société surveille le risque de crédit et peut retenir des paiements de compensation jusqu'à ce que ces montants soient entièrement reçus. Les autres créances importantes sont garanties par des lettres de crédit auxquelles il est possible de faire appel si la contrepartie est en situation de défaut des modalités de l'entente.

Aux fins du test de dépréciation des actifs financiers, la Société applique l'approche simplifiée prévue par IFRS 9 pour évaluer les pertes de crédit attendues, selon laquelle une correction de valeur pour pertes attendues sur la durée de vie est comptabilisée pour toutes les créances d'exploitation. Au 2 février 2025, une tranche importante des créances était garantie par des lettres de crédit. La correction de valeur pour pertes de crédit attendues comptabilisée au titre des créances n'était pas significative au 2 février 2025 et au 28 janvier 2024.

La Société ne conclut des contrats dérivés qu'avec de grandes institutions financières pour l'achat de ses contrats à terme en dollars américains ainsi que de ses swaps de taux d'intérêt, comme il est indiqué ci-dessus, et a conclu des conventions-cadres de compensation pour la majeure partie de ces contrats dérivés.

Dollarama inc.

Notes annexes

2 février 2025 et 28 janvier 2024

(en milliers de dollars canadiens, sauf indication contraire)

15 Instruments financiers (suite)

e) Risque de liquidité

Le risque de liquidité désigne le risque que la Société ne soit pas en mesure de remplir ses obligations lorsqu'elles deviennent exigibles. Pour atténuer le risque de liquidité, la Société assure un suivi constant de sa dette, qui est cautionnée par Dollarama S.E.C. et par Dollarama GP Inc.

La Société a pour objectif de conserver suffisamment de liquidités pour régler ses passifs financiers à mesure qu'ils arrivent à échéance et de continuer de respecter les clauses restrictives de nature financière et non financière de la troisième convention de crédit et de l'acte de fiducie régissant les billets à taux fixe. La Société gère le risque de liquidité par différents moyens, dont l'examen de ses soldes de trésorerie et des flux de trésorerie prévus tirés des activités d'exploitation et affectés aux dépenses d'investissement.

Au 2 février 2025, la Société avait des billets à taux fixe en cours d'un montant en capital total de 2 250 000 \$ (2 250 000 \$ au 28 janvier 2024), et elle disposait de crédit autorisé et disponible de 1 048 627 \$ (1 049 048 \$ au 28 janvier 2024) aux termes de la facilité de crédit, dont aucune tranche n'était réservée pour garantir les montants en cours aux termes du programme de billets de trésorerie aux États-Unis (se reporter à la note 11).

La direction estime qu'au 2 février 2025 et au 28 janvier 2024, la durée moyenne jusqu'à l'échéance de la dette engagée de la Société, soit les billets à taux fixe, les emprunts sur la facilité de crédit et les billets de trésorerie américains, était de 3,3 ans et de 4,3 ans, respectivement.

Le tableau suivant présente une analyse des passifs financiers non dérivés de la Société, selon un classement des échéances en fonction de la période à courir entre la date de l'état de la situation financière et la date d'échéance contractuelle. Les montants ci-dessous sont ceux des flux de trésorerie non actualisés contractuels au 2 février 2025. Les dettes d'exploitation et charges à payer ne tiennent pas compte des passifs non liés à des contrats (comme les passifs d'impôt découlant d'exigences réglementaires imposées par les gouvernements).

	Moins de 3 mois \$	De 3 mois à 1 an \$	De 1 à 5 ans \$	Plus de 5 ans \$	Total \$
Dettes d'exploitation et charges à payer	344 238	-	-	-	344 238
Dividendes à verser	25 558	-	-	-	25 558
Obligations locatives ¹⁾	104 132	259 033	1 188 633	1 434 795	2 986 593
Ententes de financement à long terme	-	1 864	3 727	-	5 591
Remboursement de capital sur :					
Billets à taux fixe à 5,165 %	-	-	-	450 000	450 000
Billets à taux fixe à 2,443 %	-	-	375 000	-	375 000
Billets à taux fixe à 5,533 %	-	-	500 000	-	500 000
Billets à taux fixe à 1,505 %	-	-	300 000	-	300 000
Billets à taux fixe à 1,871 %	-	-	375 000	-	375 000
Billets à taux fixe à 5,084 %	-	250 000	-	-	250 000
Versements d'intérêts sur :					
Billets à taux fixe à 5,165 %	11 621	11 621	92 970	11 621	127 833
Billets à taux fixe à 2,443 %	-	9 161	32 064	-	41 225
Billets à taux fixe à 5,533 %	13 833	13 833	82 994	-	110 660
Billets à taux fixe à 1,505 %	2 258	2 258	9 029	-	13 545
Billets à taux fixe à 1,871 %	-	7 016	3 508	-	10 524
Billets à taux fixe à 5,084 %	6 355	6 355	-	-	12 710
	507 995	561 141	2 962 925	1 896 416	5 928 477

¹⁾ Représentent les loyers annuels de base et les autres montants payés aux propriétaires qui sont fixes ou qui varient en fonction d'un indice ou d'un taux.

15 Instruments financiers (suite)

f) Gestion du capital

La structure du capital de la Société est composée d'actions ordinaires, de billets à taux fixe, de la facilité de crédit, des billets de trésorerie américains, d'options sur actions, des capitaux propres et du cumul des autres éléments du résultat global. La Société gère sa structure du capital et apporte des changements selon la conjoncture économique et les conditions touchant ses actifs.

La Société surveille son capital à l'aide de nombreuses mesures financières, notamment, sans s'y limiter, le ratio d'endettement, soit le total de la dette ajustée (la somme i) du total de la dette à long terme et ii) du total des obligations locatives), divisé par le BAIIA consolidé (le résultat avant intérêts, impôt et dotation aux amortissements).

La gestion du capital de la Société vise les objectifs suivants :

- conserver une base de capital suffisamment élevée pour maintenir la confiance des investisseurs, des créanciers et du marché et soutenir le développement futur de la Société;
- maintenir une structure du capital souple qui optimise le coût du capital à un risque acceptable et qui protège la capacité de la Société d'honorer ses obligations financières;
- procurer des liquidités suffisantes pour soutenir la stratégie de croissance.

Dans le cadre de la gestion de la structure de son capital, la Société surveille le rendement tout au long de l'exercice pour s'assurer que les besoins en fonds de roulement sont pourvus au moyen des flux de trésorerie tirés des activités d'exploitation, des dépôts bancaires disponibles et, au besoin, d'emprunts bancaires et des billets de trésorerie américains. La gestion de la structure du capital peut exiger des ajustements pour appuyer la stratégie globale de l'entreprise ou pour l'adapter à l'évolution de la conjoncture économique et du risque. Aux fins du maintien ou de l'ajustement de la structure de son capital, la Société peut : émettre des actions ou contracter de nouveaux emprunts; réduire le montant de la dette existante; racheter des actions aux fins d'annulation dans le cadre d'une offre publique de rachat dans le cours normal des activités; et ajuster le montant des dividendes versés aux actionnaires.

La Société doit respecter des clauses restrictives de nature financière aux termes de la troisième convention de crédit et de l'acte de fiducie régissant les billets à taux fixe, qui font l'objet d'un calcul trimestriel. Ces clauses restrictives comprennent un ratio d'endettement et un ratio de couverture des intérêts. En date du 2 février 2025, la Société respectait toutes ces clauses restrictives.

Dollarama inc.

Notes annexes

2 février 2025 et 28 janvier 2024

(en milliers de dollars canadiens, sauf indication contraire)

16 Résultat par action ordinaire

a) De base

Le résultat de base par action ordinaire est obtenu en divisant le résultat attribuable aux actionnaires de la Société par le nombre moyen pondéré d'actions ordinaires en circulation au cours de l'exercice.

	2 février 2025	28 janvier 2024
Résultat net attribuable aux actionnaires de la Société	1 168 545 \$	1 010 460 \$
Nombre moyen pondéré d'actions ordinaires en circulation au cours de l'exercice (en milliers)	279 825	283 074
Résultat net de base par action ordinaire	4,18 \$	3,57 \$

b) Dilué

Le résultat dilué par action est calculé en ajustant le nombre moyen pondéré d'actions ordinaires en circulation pour tenir compte d'une conversion présumée de toutes les actions ordinaires potentiellement dilutives. La Société calcule, pour les options sur actions, sa seule catégorie d'actions ordinaires potentiellement dilutives, le nombre d'actions qui pourraient avoir été acquises à la juste valeur (déterminée comme le cours annuel moyen du marché pour les actions de la Société) compte tenu du prix d'exercice des options sur actions en cours. Le nombre d'actions ainsi calculé est comparé au nombre d'actions qui auraient été émises si les options sur actions avaient été exercées, majoré de la charge de rémunération non comptabilisée, le cas échéant.

	2 février 2025	28 janvier 2024
Résultat net attribuable aux actionnaires de la Société et utilisé dans le calcul du résultat net de base et dilué par action ordinaire	1 168 545 \$	1 010 460 \$
Nombre moyen pondéré d'actions ordinaires en circulation au cours de l'exercice (en milliers)	279 825	283 074
Effet dilutif des options sur actions (en milliers)	994	1 094
Nombre moyen pondéré d'actions ordinaires pour le calcul du résultat net dilué par action ordinaire (en milliers)	280 819	284 168
Résultat net dilué par action ordinaire	4,16 \$	3,56 \$

Au 2 février 2025, 161 061 options sur actions (238 899 au 28 janvier 2024) avaient un effet antidilutif, car le cours moyen des actions sous-jacentes était inférieur à la somme du prix d'exercice de ces options sur actions et de la rémunération fondée sur des actions non acquise s'y rapportant selon la méthode du rachat d'actions.

Dollarama inc.

Notes annexes

2 février 2025 et 28 janvier 2024

(en milliers de dollars canadiens, sauf indication contraire)

17 Transactions entre parties liées

a) Entités liées au chef de la direction de la Société

Le 3 avril 2024, la Société a renouvelé ses contrats de location à long terme visant son siège social et cinq de ses entrepôts, lesquels sont loués auprès d'entités liées au chef de la direction de la Société. Pour chaque contrat de location, la Société a négocié une prolongation à long terme et des mises à jour des modalités qui ne sont pas considérées comme moins favorables pour la Société que celles qui auraient pu être négociées avec des tiers sur la base, entre autres éléments, d'un examen effectué avec l'aide de conseillers juridiques ainsi que d'études comparatives de tarifs de location préparées par un tiers indépendant.

Au 2 février 2025, la Société louait 19 magasins, cinq entrepôts, ainsi que son siège social auprès d'entités liées au chef de la direction de la Société, aux termes de baux à long terme. Les paiements de loyers associés à ces baux conclus avec des parties liées sont évalués au coût, qui correspond à la juste valeur, soit le montant de la contrepartie établie selon les conditions du marché.

Au 2 février 2025, le solde des obligations locatives à payer à des entités liées au chef de la direction de la Société s'élevait à 271 824 \$ (14 891 \$ au 28 janvier 2024).

Au cours de l'exercice clos le 2 février 2025, la Société a passé en charges des paiements de loyers à des entités liées au chef de la direction de la Société de 9 549 \$ (8 825 \$ au 28 janvier 2024).

b) Dollarcity

Dans le cadre de la transaction visant Dollarcity, Dollarama International et les actionnaires fondateurs de Dollarcity ont conclu une convention entre actionnaires modifiée et mise à jour (la « convention entre actionnaires ») pour refléter, entre autres, l'augmentation de la participation de Dollarama International dans ICM, les modalités de gouvernance applicables à ICM et à l'exploitation de l'entreprise mexicaine et l'option d'achat en faveur de la Société.

Aux termes de la convention entre actionnaires, les actionnaires fondateurs de Dollarcity ont une option de vente selon laquelle ils peuvent exiger, dans certaines circonstances, que Dollarama International rachète les actions de CARS qu'ils détiennent et leur participation proportionnelle correspondante dans ICM à la juste valeur de marché. Les actionnaires fondateurs de Dollarcity peuvent exercer ce droit dans le cours normal des activités au cours des périodes indiquées, sous réserve de seuils relatifs à la taille de la transaction, de seuils d'actionnariat obligatoires et de périodes de blocage et de préavis, entre autres conditions et restrictions. Ce droit pourrait également être exercé lorsque surviennent certains événements extraordinaires, notamment un changement de contrôle de la Société et la vente de Dollarcity. L'exercice de l'option de vente par les actionnaires fondateurs de Dollarcity doit comprendre leur participation proportionnelle correspondante dans ICM. La convention entre actionnaires, dans sa version modifiée dans le cadre de la transaction visant Dollarcity, prévoit également des droits d'entraînement et des droits de suite concernant CARS et ICM. L'option de vente peut être exercée avant le 4 février 2027, jusqu'à l'atteinte d'un seuil maximal représentant 14,9 % de toutes les actions de CARS en circulation.

Au 2 février 2025, Dollarama International, une filiale entièrement détenue par la Société, détenait une participation de 60,1 % dans CARS et de 80,05 % dans ICM.

La relation d'affaires de Dollarama International et de Dollarcity est régie par une convention d'approvisionnement et une convention de services conclues entre les parties le 4 février 2022, toutes deux d'une durée initiale de cinq ans, sous réserve de renouvellement automatique pour des périodes successives de un an, sauf en cas de résiliation par l'une ou l'autre des parties au moins 60 jours avant la fin de la période en cours.

Dollarama inc.

Notes annexes

2 février 2025 et 28 janvier 2024

(en milliers de dollars canadiens, sauf indication contraire)

17 Transactions entre parties liées (suite)

Aux termes de la convention d'approvisionnement, Dollarcity achète de la Société des produits à vendre aux clients dans le cours normal des activités. Les ventes à Dollarcity expédiées directement à partir des entrepôts de la Société ainsi que la contrepartie nette reçue pour les ventes pour lesquelles la Société agit comme intermédiaire sont incluses dans les ventes consolidées de la Société.

Aux termes de la convention de services et des autres conventions en vigueur, Dollarcity et la Société se fournissent des services l'une à l'autre, y compris, sans s'y limiter, des services administratifs et des services généraux, ainsi que divers services liés aux technologies de l'information. Dollarcity achète également de la Société divers articles comme des produits de rayonnage, du matériel et des licences d'utilisation de logiciels.

Le tableau suivant présente la valeur comptable des actifs et des passifs découlant des transactions conclues avec Dollarcity dans le cadre des conventions susmentionnées pour les exercices clos aux dates indiquées :

	2 février 2025	28 janvier 2024
	\$	\$
Éléments inclus dans l'état consolidé de la situation financière		
Créances ¹⁾	39 251	22 521
Distributions à recevoir de la participation comptabilisée selon la méthode de la mise en équivalence	54 620	26 906
Dettes d'exploitation et charges à payer	8 316	8 299

¹⁾ Les créances à recevoir de Dollarcity sont garanties en partie par une lettre de crédit jusqu'à concurrence de 20 000 \$ US (29 082 \$) (20 000 \$ US (26 906 \$) au 28 janvier 2024) et comprennent les montants en cours aux termes des conventions d'approvisionnement et de services, ainsi que des autres conventions en vigueur.

Le tableau suivant présente les transactions conclues avec Dollarcity dans le cadre des conventions susmentionnées pour les exercices clos aux dates indiquées :

	2 février 2025	28 janvier 2024
	\$	\$
Éléments inclus dans l'état consolidé du résultat net et du résultat global		
Ventes ¹⁾	16 357	22 037

¹⁾ Inclut la contrepartie nette reçue pour les ventes pour lesquelles la Société agit comme intermédiaire, ainsi que le produit brut tiré des ventes expédiées directement à partir des entrepôts de la Société.

Dollarama inc.

Notes annexes

2 février 2025 et 28 janvier 2024

(en milliers de dollars canadiens, sauf indication contraire)

17 Transactions entre parties liées (suite)

b) Rémunération des principaux dirigeants et des administrateurs

La Société considère que les principaux dirigeants sont les membres du conseil d'administration, le chef de la direction et les membres de la haute direction qui ont l'autorité et la responsabilité de planifier, de diriger et de contrôler les activités de la Société. La rémunération passée en charges au titre des principaux dirigeants ainsi que les paiements fondés sur des actions pour les exercices clos aux dates indiquées ci-après s'établissent comme suit :

	2 février 2025	28 janvier 2024
	\$	\$
Avantages à court terme	11 321	13 264
Régime de retraite à cotisations définies	86	80
Paiements fondés sur des actions	11 477	9 275
	22 884	22 619

Dollarama inc.

Notes annexes

2 février 2025 et 28 janvier 2024

(en milliers de dollars canadiens, sauf indication contraire)

18 Charges, classées par nature, prises en compte à l'état consolidé du résultat net et du résultat global

	2 février 2025	28 janvier 2024
	\$	\$
Coût des produits vendus		
Coût des marchandises vendues, main-d'œuvre, transport et autres coûts	3 303 535	3 067 321
Frais d'occupation	187 518	169 283
Dotation à l'amortissement des immobilisations corporelles et des actifs au titre de droits d'utilisation liée aux entrepôts et au centre de distribution	28 346	17 303
Total du coût des produits vendus	<u>3 519 399</u>	<u>3 253 907</u>
Dotation aux amortissements		
Dotation à l'amortissement des immobilisations corporelles et des actifs au titre de droits d'utilisation	356 735	325 232
Dotation à l'amortissement des immobilisations incorporelles	26 070	22 910
Total de la dotation aux amortissements	<u>382 805</u>	<u>348 142</u>
Avantages du personnel¹⁾		
Rémunération pour les services rendus	732 408	668 626
Avantages postérieurs à l'emploi	35 584	31 312
Rémunération fondée sur des actions	15 507	13 102
Régime de retraite à cotisations définies	8 730	7 961
Total de la charge au titre des avantages du personnel	<u>792 229</u>	<u>721 001</u>
Coût de financement net		
Charge d'intérêts sur la dette à long terme et ententes de financement à long terme	87 489	87 548
Charge d'intérêts sur les obligations locatives	86 730	66 587
Charge d'intérêts sur les emprunts à court terme	13 235	13 088
Frais bancaires et autre charge d'intérêts	4 801	4 869
Produits d'intérêts	(28 473)	(27 250)
Total du coût de financement net	<u>163 782</u>	<u>144 842</u>

¹⁾ Certains chiffres de l'exercice comparatif ont été retraités afin de rendre compte de la présentation adoptée pour l'exercice considéré, laquelle permet de fournir des informations plus pertinentes et plus fiables aux utilisateurs des états financiers.

Dollarama inc.

Notes annexes

2 février 2025 et 28 janvier 2024

(en milliers de dollars canadiens, sauf indication contraire)

19 Information sur le tableau des flux de trésorerie

a) Variations des éléments hors trésorerie du fonds de roulement

Le tableau qui suit présente les variations des éléments hors trésorerie du fonds de roulement pour les exercices clos aux dates indiquées ci-après :

	2 février 2025	28 janvier 2024
	\$	\$
Créances	(12 495)	24 111
Charges payées d'avance	(242)	9 794
Stocks	(4 283)	40 362
Dettes d'exploitation et charges à payer	(10 343)	(10 375)
Impôt sur le résultat à payer	20 611	(11 348)
	(6 752)	52 544
Impôt sur le résultat net payé en trésorerie	391 052	362 001

La trésorerie versée et reçue pour l'impôt sur le résultat consiste en des flux de trésorerie liés aux activités d'exploitation.

Dollarama inc.

Notes annexes

2 février 2025 et 28 janvier 2024

(en milliers de dollars canadiens, sauf indication contraire)

19 Information sur le tableau des flux de trésorerie (suite)

b) Activités de financement

Les variations des obligations découlant des activités de financement s'établissent comme suit :

	2 février 2025			28 janvier 2024		
	Emprunts à court terme	Dettes à long terme	Obligations locatives	Emprunts à court terme	Dettes à long terme	Obligations locatives
	\$	\$	\$	\$	\$	\$
Solde au début de l'exercice	-	2 264 394	2 069 229	-	2 251 903	1 960 743
Variations sans effet sur la trésorerie :						
Dotation à l'amortissement des frais d'émission de titres de créance	-	2 437	-	-	2 596	-
Coûts de financement	13 235	87 489	86 730	13 088	87 548	66 587
Ententes de financement à long terme	-	8 499	-	-	-	-
Autres	-	10 378	-	-	8 150	-
Augmentation nette des obligations locatives	-	-	588 847	-	-	326 735
Variations ayant un effet sur la trésorerie :						
Remboursement sur la dette à long terme	-	-	-	-	(500 000)	-
Émission de titres de créance à long terme	-	-	-	-	500 000	-
Paie ment d'intérêts sur la dette à long terme	-	(86 280)	-	-	(82 907)	-
Paie ment des frais d'émission de titres de créance	-	(480)	-	-	(2 896)	-
Paie ment sur les ententes de financement à long terme	-	(3 758)	-	-	-	-
Remboursements sur les emprunts à court terme	(13 235)	-	-	(13 088)	-	-
Paie ment net d'obligations locatives	-	-	(317 829)	-	-	(284 836)
Solde à la fin de l'exercice	-	2 282 679	2 426 977	-	2 264 394	2 069 229

20 Événements postérieurs à la date de clôture

Dividende en trésorerie trimestriel

Le 3 avril 2025, la Société a annoncé que son conseil d'administration avait approuvé une hausse de 15,0 % du dividende en trésorerie trimestriel à l'intention des porteurs d'actions ordinaires, qui passe de 0,0920 \$ à 0,1058 \$ par action ordinaire. Ce dividende sera versé le 9 mai 2025 aux actionnaires inscrits à la fermeture des bureaux le 18 avril 2025. Le dividende est désigné comme un « dividende déterminé » aux fins de l'impôt du Canada.

Acquisition proposée de TRS et expansion en Australie

Le 26 mars 2025, la Société a annoncé la conclusion d'une entente définitive visant l'acquisition de la totalité des actions ordinaires émises et en circulation de The Reject Shop Limited (« TRS »), moyennant une contrepartie entièrement en espèces de 6,68 \$ AU par action ordinaire, ce qui porte la valeur du capital social ordinaire de TRS à environ 259 000 \$ AU (233 000 \$) (l'« acquisition de TRS »). Cette acquisition stratégique permettra à la Société de créer une nouvelle plateforme de croissance complémentaire pour soutenir sa stratégie de croissance à long terme.

Le prix d'achat sera financé au moyen de l'encaisse et des liquidités disponibles aux termes de la facilité de crédit renouvelable de Dollarama. La transaction est assujettie aux conditions de clôture usuelles, y compris, notamment, à la détermination par un expert indépendant que le plan d'arrangement est dans l'intérêt des actionnaires de TRS, à l'approbation des actionnaires de TRS et à l'obtention des approbations nécessaires de la part des autorités de réglementation et des tribunaux. La clôture de l'acquisition de TRS devrait avoir lieu au cours de la deuxième moitié de l'année civile 2025. Les résultats de l'entreprise acquise seront consolidés à partir de la date de clôture.